

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 24.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 13 JUIN 1878

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les contributions et correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

L'hon. juge Wilfrid Dorion, par L.-O. David.—L'honorable A. Turcotte.—Lettre de l'Exposition, par A. Achintre.—Notre indemnité de \$3,500,000, par F. V.—Bibliographie : *Picouac le Maudit*, par Ergo Ile.—Choses et autres.—Le crime des femmes, par Raouf de Navery (suite).—Parlement local.—Faits divers.—Conseils utiles.—Revue de la semaine.—La chute d'eau.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : L'honorable juge V.-P.-W. Dorion, décédé le 2 juin; L'honorable Arthur Turcotte, Président de la Chambre d'Assemblée de Québec; La fête de la Reine à Montréal; La revue des volontaires par le Gouverneur-Général à la tête de son état-major; Le défilé des troupes devant le Gouverneur-Général; Le simulacre de bataille; L'attaque; Chute d'eau.

L'HON. JUGE WILFRID DORION

Le premier dimanche de juin, vers cinq heures et demie, le bruit se répandit à Montréal que le juge Wilfrid Dorion venait de mourir subitement. On refusait de croire à cette lugubre nouvelle, car le juge Dorion avait été vu, la veille, dans les rues de Montréal et à la Cour. Pourtant, ce n'était que trop vrai.

Voici ce que j'écrivais, il y a près de trois ans, lorsque le défunt fut nommé juge :

La politique perd, dans la personne de M. Dorion, l'un de ses hommes les plus dévoués, l'un de ses tribuns les plus remarquables. Le peuple regrettera de ne plus entendre cette voix éloquentes qui, depuis vingt-cinq ans, a retenti dans la plupart des comtés du Bas-Canada.

Dans la politique comme au barreau, M. Dorion laisse des souvenirs honorables, un nom respecté. Il n'y a qu'une voix pour rendre hommage à son talent et à son caractère, pour reconnaître qu'il avait les plus belles qualités de l'esprit et du cœur.

Il s'est toujours fait remarquer par un jugement sain, solide comme le roc, par un esprit vif, pénétrant, pratique, unis à une nature dévouée, bienveillante et joviale. Peu d'hommes savaient allier comme lui l'énergie et la véhémence du tribun à la

courtoisie et à la délicatesse du gentilhomme.

Toujours maître de sa pensée, droit, honnête et franc dans ses procédés et ses paroles, inaccessible à la haine, incapable de causer volontairement de la peine ou du tort à quelqu'un, il gagnait les sympathies de la foule et le respect de ses adversaires. La fourberie et le mensonge lui répugnaient, et il ne cherchait le succès que dans la force de ses raisonnements. Il était tout dévoué pour ses amis, et personne n'a fait plus de sacrifices que lui pour son parti, n'a montré plus de désintéressement, plus de courage dans la lutte, de modestie dans le succès, et d'énergie dans la défaite. Comme tous les hommes à fortes convictions, il espérait quand tout le monde désespérait, et ne cessait d'avoir confiance dans le peuple qu'il aimait, et dont il voulait sincèrement le progrès et la prospérité.

Son éloquence, essentiellement populaire, n'avait pas le vernis et la correction que donne l'étude des classiques, mais elle était vigoureuse, pratique et substantielle, dépourvue d'ornements et de fleurs, de considérations philosophiques ou de digressions littéraires, mais pleine de faits et d'arguments clairs, redoutables, d'appels chaleureux à l'intelligence, à la raison de ses auditeurs. Un peu gênée dans une assemblée d'hommes de lettres, et même dans l'enceinte du Palais, elle avait besoin d'air et d'espace, de la liberté et de l'indépendance du forum.

M. Dorion avait un voix sonore et infatigable qui dominait tous les bruits et triomphait de toutes les clameurs.

De moyenne taille, il avait le cou court, les épaules hautes, fortes, la poitrine bien développée.

M. Dorion est né, le 2 octobre 1827, à Sainte-Anne de la Pérade, dans le district des Trois-Rivières. Il est, comme on sait, le frère de l'hon. juge-en-chef de la province de Québec, et fils de M. Pierre-Antoine Dorion, qui représenta le comté de Champlain avant 1837.

On a de la peine à croire qu'une famille aussi libérale ait pu sortir d'un district si conservateur depuis plusieurs années.

M. Wilfrid Dorion n'eut pas l'avantage de faire un cours d'études dans un collège; après quelques années passées dans la modeste école de sa paroisse natale, il entra comme commis, à l'âge de treize ans, dans un petit magasin de campagne.

En 1842, il vint à Montréal, et obtint une situation dans la librairie de MM. Fabre et Gravel. Cet emploi lui permit de satisfaire son goût pour la lecture et développa l'ambition qu'il avait de s'instruire.

Un jour, l'idée lui vint qu'il pourrait faire son chemin dans la profession où son frère déjà se distinguait, et qu'à force d'étude et de persévérance, il suppléerait aux études classiques qui lui manquaient. Il passa brevet sous MM. Cherrier et Dorion, et se mit à l'œuvre. Jamais clerc ne fut plus studieux et plus assidu.

Il fut un des jeunes gens de talent qui, dans le but de s'instruire et de se préparer aux luttes politiques de l'avenir, fondèrent l'Institut-Canadien, dont les commencements furent si brillants, si glorieux. Il prit aussi part à la fondation et à la rédaction de *l'Avenir*, qui se perdit par des exagérations d'idées et de langage qui ont été funestes au parti libéral.

Lorsque M. Dorion fut reçu avocat, en 1850, il avait déjà une réputation assez

considérable d'homme de talent et d'avenir. Admis dans la société que MM. Cherrier et Dorion avait contractée quelques années auparavant, il prouva promptement qu'il était digne d'être l'associé de ces deux célèbres avocats.

Inutile de raconter les succès de M. Wilfrid Dorion au barreau; tout le monde les connaît; il a plaidé une foule de causes importantes et célèbres, et fait souvent des plaidoiries dont le souvenir est resté dans la mémoire de ceux qui l'ont entendu. Plein de respect pour sa profession, il l'a pratiquée avec la dignité et l'intégrité qui distinguaient les anciens avocats.

Il mena de front, dès les commencements, la politique et la profession, et fut l'un des fondateurs et propriétaires du *Pays*.

C'est en faveur de l'hon. Louis-Joseph Papineau qu'il fit son début oratoire en 1851. Le parti libéral, n'ayant pu faire élire le vieux patriote à Montréal, le présenta dans le comté des Deux-Montagnes, et M. Wilfrid Dorion fut chargé d'aller à Saint-Eustache soutenir sa candidature. Il rencontra deux adversaires redoutables, devenus juges tous deux, MM. Berthelot et Loranger, mais il se tira bien d'affaire et donna une bonne opinion de son talent.

Mais c'est dans le comté de Verchères qu'il jeta sérieusement les fondements de sa réputation oratoire, lorsque Sir Georges-Etienne Cartier, nommé secrétaire d'Etat, fut forcé de se faire réélire.

On lui avait confié la direction de la paroisse de Saint-Antoine, la paroisse natale de Sir Georges; il s'y installa et produisit tant d'effet, qu'on envoya les hommes les plus capables du parti conservateur pour le déloger, et que M. Cartier lui-même fut obligé d'aller le rencontrer.

Depuis cette époque, il a été l'orateur en vogue du parti libéral; tous les comtés ont voulu l'entendre, et partout il a laissé des souvenirs vivaces de son éloquence.

Lorsque son frère, M. Eric Dorion, connu sous le nom caractéristique de *l'Enfant Terrible*, mourut, les électeurs de Drummond et Arthabaska lui offrirent la candidature, mais il refusa parce qu'on était à la veille des élections générales.

En 1866, il se présenta dans cette division électorale pour la Chambre locale, et dans le comté de Chambly pour la Chambre fédérale. Mais le gouvernement conservateur venait de faire la confédération, le clergé se prononça énergiquement en faveur de la nouvelle constitution, et porta un terrible coup à l'opposition. M. Dorion fut battu comme la plupart des candidats opposés au gouvernement. Il est bon de marquer aussi que, se présentant dans deux comtés, il fut forcé de les négliger tous deux.

Toujours le premier dans la lutte et le danger, il restait en arrière après la victoire, et cédait le pas aux ambitieux. Sa modestie, sa dignité et son désintéressement auraient toujours été un obstacle à son avancement politique.

Nommé juge en 1875 à un âge peu avancé, il était appelé à rendre de grands services à la société dans l'administration de la justice. De fait, il se mit immédiatement à la hauteur des espérances de ses nombreux amis et de la confiance du public. Il avait toutes les qualités nécessaires pour devenir l'un des juges les plus distingués du pays.

Moins instruit et moins studieux que

l'honorable juge-en-chef, d'une intelligence et d'un caractère moins élevés, il l'emportait par la clarté et la promptitude de l'esprit, la vigueur de la pensée et la force de la parole.

Comment se fait-il qu'une mort prématurée nous enlève tant d'hommes distingués avant qu'ils aient eu le temps de donner à la société tout ce qu'elle avait le droit d'attendre d'eux; à l'âge où, en France, on arrive aux positions élevées de la magistrature ou de la politique? En présence de ces pertes regrettables qui nous épuisent, de ces vides funestes à notre jeune société, nous croyons devoir signaler l'une des causes de cette calamité nationale.

Les hommes d'Etat ou de profession dans ce pays, ou ceux qui se livrent aux luttes éternelles du barreau et de la politique, ne savent pas vivre, ne savent pas conserver leur santé. Ne suivant aucun régime, ils oublient trop les règles les plus élémentaires de l'hygiène, les règles les plus ordinaires de prudence et de modération auxquelles leur vie sédentaire et la nature de leurs occupations devraient les astreindre.

M. Wilfrid Dorion était constitué pour vivre vingt-cinq ans de plus; mais il avait tant de santé, qu'il ne voulut pas se donner la peine d'en prendre soin.

Il est mort trop jeune pour son pays, pour ses amis, pour sa famille, intéressante et nombreuse, qu'il laisse pauvre.

Il avait épousé une demoiselle Trestler, une femme dont on ne peut dire trop de bien, sœur de madame C.-H. Lacroix et de l'épouse défunte de l'hon. juge-en-chef Dorion.

Il laisse sept enfants—quatre filles et trois garçons—dont l'un est avocat depuis quelques mois et pratique en société avec MM. Geoffron et Rinfret.

Les témoignages de sympathie n'ont pas manqué à cette famille éplorée, qui ne peut trop regretter celui qu'elle a perdu.

L.-O. DAVID.

L'HON. A. TURCOTTE

Le nouvel Orateur de la Chambre locale est fils de l'hon. J.-E. Turcotte. Il est né le 19 janvier 1845, et n'a, par conséquent, que 33 ans. Il a fait ses études partie au collège des Jésuites de Montréal, et partie au collège des RR. PP. de Lancashire, en Angleterre. Revenu au Canada en 1863, il étudia le droit et fut reçu avocat à Montréal, dans le mois de juin 1867. Il a été conseiller, maire, et est maintenant représentant de la ville des Trois-Rivières. Il fut élu, la première fois, en 1876, et a été réélu par acclamation, il y a un mois.

Il n'y a peut-être pas un homme dont il soit aussi difficile de parler dans les circonstances actuelles.

Depuis un mois, il a tenu dans ses mains le sort des deux partis qui se disputent le pouvoir, et tous deux attendaient de lui le salut.

Il s'est trouvé dans la position difficile d'une femme galante courtisée par deux rivaux.

Les conservateurs lui reprochent d'avoir poussé la galanterie trop loin, d'avoir accepté leurs hommages, et de leur avoir fait des promesses jusqu'au dernier moment.

LETTRES DE L'EXPOSITION

PARIS, 22 mai 1878.

Comme toutes les œuvres vraiment grandioses, produits de la nature ou du génie de l'homme, l'Exposition, au premier coup d'œil, étonne et trouble plutôt qu'elle ne plaît et ne charme. Il y faut du temps et de l'habitude pour s'y reconnaître, et apprécier, au milieu de cette diversité d'objets, la majestueuse grandeur de l'ensemble. Une fois ce chaos apparent débrouillé, la première impression de fatigue surmontée, l'on jouit en artiste, en connaisseur ou en curieux, de ce musée de merveilles.

Dans un ordre différent, mais analogue comme enchaînement de sensations, les effets sont semblables à ceux que produit sur le touriste le premier aspect des chutes du Niagara. Tout d'abord ce n'est rien, la cataracte produit peu ou point d'effet. Mais plus on regarde la nappe d'eau, le site pittoresque qui l'encadre, et plus aussi l'on se sent attaché, retenu. L'œuvre découvre à chaque instant un effet nouveau ; c'est l'éclat de l'azur ou le mouvement des nuées, la transparence de l'air, les arcs-en-ciel qui font au-dessus de la chute comme une perpétuelle auréole ; c'est le mugissement continu de la masse d'eau, l'ébranlement qu'elle communique au sol, aux vitres des maisons ; ce sont les rapides blanchissant situés au-dessus de la cataracte, les îles placées au milieu du courant, mottes de verdure dont l'écume légère du flot en défend mieux l'accès que des remparts de granit ; les remous énormes du gouffre qui vous attire en ses spirales vertigineuses, etc.

A ces apparitions successives, à mesure que le tableau déroule ses lignes, l'indifférence cède à la surprise, l'attention s'éveille, puis l'émotion naît, grandit, croît et vous étreint de telle sorte que l'on se répète, à part soi : Que c'est beau, que c'est grand ! Et l'on se reproche de n'avoir pas vu d'abord, pas remarqué, etc., etc. De même au Champ-de-Mars.

A l'éblouissement, à la vue confuse que cause l'étalage de cette multitude d'objets, succède peu à peu une vue plus claire, plus nette ; l'esprit comprend, saisit les rapports de choses en apparence si disparates, et c'est alors avec un plaisir véritable pour l'esprit et pour les yeux que l'on parcourt les galeries de ce palais du travail.

Nous allons donc continuer notre promenade circulaire à l'extérieur, afin de nous engager ensuite dans les galeries que nous visiterons sans être détournés par telle allée ou tel pavillon.

Dans ma dernière lettre, nous nous sommes arrêtés à l'entrée même de la rue des Nations. Cette rue, dont le nom indique le caractère et la physionomie, est une des grandes curiosités de l'Exposition. Sur le côté droit de la longue allée comprise entre le vestibule d'honneur et l'école militaire, s'aligne une rangée de constructions typiques, élevées par chaque peuple, dans le style, avec les matériaux qui caractérisent chez chacun d'eux leur architecture nationale. La plupart de ces édifices ont été construits sur des plans venus du pays, et par des ouvriers du pays.

Sans compter les républiques de l'Amérique du Centre et du Sud, il y a là vingt-cinq nations représentées, dont les drapeaux flottent au sommet de ces maisons originales.

En quelques enjambées vous parcourez le monde, et vous voyez de quelle façon l'on se loge à Athènes et comment l'on construit à Siam. Ces façades servent d'entrée à chaque section, et la plupart ont été disposées de manière à servir de bureaux à chacune des commissions étrangères. Ce plan est fort ingénieux, car après avoir reconnu l'architecture, les matériaux de l'édifice, le visiteur, déjà instruit, pénétrant alors dans le pays même, en examinera les produits avec d'autant plus d'intérêt.

Voici l'ordre dans lequel se présente cet univers universel, lorsqu'on se rend du vestibule d'honneur à l'école militaire.

L'Angleterre a exposé quatre façades typiques, dont une en briques rouges fort originale, appartenant au style du règne d'Elisabeth ; une seconde, de l'époque de Shakespeare. La première est ornée d'une grille en fer forgé, artistement travaillé. Des armures, des panoplies d'armes du temps, sont suspendues aux tentures.

Un appartement y a été réservé pour le prince de Galles.

Les Etats-Unis ont une spacieuse maison en bois de deux étages, spécimens de ces habitations gracieuses et confortables qui égalaient les plaines de l'Ouest. Au-dessus des linteaux de la façade, brillent les armes écusonnées de tous les Etats de l'Union.

La Suède et la Norvège représentent une habitation en bois également, mais de structure différente à celle des Etats-Unis ; elle a deux étages et des sculptures dentellent les fenêtres et les balcons.

L'Italie s'est recommandée par une maison milanaise fort élégante. Les matériaux consistent en une sorte de stuc couleur brique, où, de place en place, s'encastrent des émaux représentant les portraits d'hommes célèbres de la Péninsule. Le Japon présente seulement l'entrée d'une maison protégée par une porte en cèdre, située à un pas en avant, et affermie par deux poteaux cerclés de fer. Comme ouvrage de menuiserie, d'ajustement de pièces et de poli, c'est à désespérer saint Joseph, le patron de la corporation.

La Chine a un portique monumental formé de planches découpées et colorées d'un étrange effet. On s'attend à chaque instant à voir passer quelque mandarin pansu dodolant de la tête.

L'Espagne, au milieu des couleurs vives, de moulures, de filets d'or et d'argent, nous offre une charmante réduction de l'Alhambra, ce palais des anciens rois maures de Grenade.

L'Autriche-Hongrie nous montre une maison de Prague, la vieille capitale de la Bohême, célèbre par la défense de Chévert et la retraite de Belle-Isle, deux gloires françaises, sous lesquelles servit plus tard Montcalm. Cette habitation a une galerie à colonnes ; des statues décorent la plate-forme, et sur les murs à fond noir se détachent des dessins et des arabesques.

La Russie nous donne deux constructions en sapin, qui s'emboîtent d'après un système très-ingénieux, qu'on pourrait appeler portatives, car elles se montent et se démontent comme un jouet. Les fenêtres, le balcon et les trois pavillons présentent des découpures à jour d'un charmant effet.

La Suisse se présente sous la forme d'un grand chalet construit de grosses poutres équarées, mais fort élégant sous son apparence rustique. Sur chacun des piliers qui supportent une galerie voûtée et étoilée sur un fond bleu, où sont peints les signes du Zodiaque, s'étalent les écussons des cantons. La devise fédérale : *Un pour tous, tous pour un*, brille à la voûte. Une horloge surmonte l'édifice, et c'est un superbe Jacquemard qui vient frapper les heures à coups de hallebarde.

La Belgique étale fièrement une façade de cent quatre-vingts pieds de long, représentant un hôtel-de-ville du seizième siècle, orné de cariatides, de colonnes de marbre, surmonté de statues, et montrant sous l'arc de sa voûte les armes peintes des diverses provinces du royaume. Des briques, des pierres bleues, des échantillons de tous les marbres que fournit la Belgique, sont les matériaux qui ont servi à ce magnifique édifice. On estime à plus de \$100,000 le coût de cette construction que le gouvernement vient, du reste, d'acheter.

La Grèce nous donne la maison d'un bourgeois d'Athènes, ornée de deux jolies colonnes ioniques, sur la façade de laquelle de vives couleurs entrecoupées de dorures profilent de minces filets. A l'entrée, sur un petit piédestal, une réduction de la statue de Minerve, casquée et armée de la lance. On ne réverait pas autrement la maison de Thémistocle ou d'Aristide.

Le Danemark a exposé une habitation en pierre et brique décorée de six colonnes, avec des sculptures écusonnées de marbre. Sauf ce dernier ornement, elle ressemble à certaines maisons de la rue Sherbrooke, à Montréal. C'est un peu lourd, massif, mais solide et approprié aux climats froids.

Le Maroc, Siam, la Tunisie, la Perse, le gouvernement annamite, forment avec leur petits pavillons placés côte à côte un groupe bizarre où l'élégance mauresque se mêle à la fantaisie de l'extrême Orient.

Le Grand-Duché de Luxembourg présente une sorte de chapelle peuplée de statues et fouillée de tout côté par le cisseau.

La république de Saint-Martin, et la principauté de Monaco, ces Etats microscopiques, ont deux adorables pavillons que terminent des tourelles et des clochetons qu'on jurerait avoir été travaillés par des artistes chinois.

Le Portugal a exposé le portique du cloître de Belem, sorte d'abbaye royale située sur les bords du Tage, dans un faubourg de Lisbonne, édifice religieux de style sévère, mais remarquable par la profusion et la beauté de ses sculptures.

Les Pays-Bas exposent une maison de briques, avec portique à colonnade, aux fenêtres longues et étroites, décorées de figurines et telle enfin que les bourgeois d'Utrecht bâtissaient au dix-septième siècle.

Il est à regretter que la durée de ces édifices soit liée à celle de l'Exposition, et que celle-ci terminée, ces charmants spécimens disparaissent ainsi que les fers et les bouillons des galeries vulgaires.

Coupant à angle droit la rue des Nations, se trouve un autre promenoir extérieur du côté de l'avenue de Suffren, parallèlement à la galerie des machines. On voit là s'élever dans les airs huit ou dix hautes cheminées industrielles en briques, des modèles du genre pour usines et hauts-fourneaux. Gracieuses, hardies de formes, les unes sont construites de briques de même couleur ; d'autres ont sur un fond monochrome des dessins en losanges, en lacets, faits au moyen de briques de couleur claire. Il en est une surtout que l'on remarque à cause du renflement médian qui lui donne je ne sais quel air artistique. La hauteur de ces tuyaux varie entre soixante-quinze et cent deux pieds.

En somme, le Palais du Champ-de-Mars laisse arriver l'air et la lumière à flots. De plus, sous le parquet des galeries règne un couloir souterrain d'où l'air frais est sans cesse appelé à travers le grillage du plancher. Cette ventilation qui n'existait pas en 1867, ne sera pas à dédaigner pendant les chaleurs et est d'un très-bel effet. Trois millions de francs représentent les frais d'établissement de ces travaux d'aération.

L'élément décoratif qui domine dans le Palais n'est pas nouveau, car les architectes de Ninive l'employaient déjà ; mais il a fort bon air et convient à ces constructions babyloniennes. Nous voulons parler de la terre cuite et de la terre émaillée, employées surtout dans les montants au bandeau des piliers et sur les portes de divers pavillons.

Passons aux fêtes, maintenant ; ce sera toujours parler de l'Exposition.

Une simple soirée qui a eu presque l'importance d'un événement, et dont tout le Paris élégant, riche et titré s'entretient encore, c'est celle donnée par l'ambassadeur d'Angleterre en son hôtel de la rue Saint-Honoré, en l'honneur du prince et de la princesse de Galles. Les réceptions de lord Lyons sont d'autant plus courues qu'elles sont rares, assure-t-on. Nous le croyons sans peine, car si ses soirées étaient fréquentes, les revenus des trois royaumes ne pourraient suffire à défrayer le luxe et les dépenses de pareilles fêtes. L'ambassadeur avait envoyé quinze cents invitations. Elles étaient ainsi conçues :

L'ambassadeur d'Angleterre prie M.... de lui faire l'honneur de venir passer la soirée chez lui le mardi 14 mai.

LEURS ALTESSES ROYALES

Le Prince et la Princesse de Galles

Honneuront le bal de Leur Présence.

Vouloir nommer tous les personnages qui se trouvaient réunis dans les salons, serait essayer le dénombrement de tout ce que la société parisienne et étrangère compte d'illustrations scientifiques, militaires, etc. ; tout le corps diplomatique, les ministres, la famille d'Orléans presque au complet, outre les princes en ce moment à Paris, se montraient couverts d'uniformes étincelants de croix et de broderies. Les membres de la Commission anglaise et les délégués canadiens comptaient au nombre des invités.

Aux abords de l'hôtel, la circulation avait été interdite aux voitures si ce n'est à celles des invités, pour lesquelles un piquet de gardes républicains à cheval réglait l'arrivée et le départ.

Sur le perron et dans le vestibule, décorés de fleurs, de plantes ornementales, une double haie de domestiques, de haute taille et de superbe encolure, portant une livrée blanche, les culottes courtes et la perruque poudrée, se tenaient immobiles. On eut dit des cariatides.

A l'entrée du premier salon, lord Lyons, en frac, le grand cordon de la Légion d'Honneur en sautoir, recevait ses hôtes. La cour de l'hôtel avait été transformée en vaste salle.

C'est au moyen de tentures de tons doux et clairs, disposées de manière à former le toit aigu d'une tente, que s'était opérée cette transformation originale que trente lustres éclairaient de leurs feux répercutés par les mille cristaux de leur armature. Au milieu de la salle, s'élevait, sous un massif de fleurs exotiques, une fontaine jaillissante. Tout autour courait une galerie à colonnettes revêtues de plantes ; et, à travers les glaces sans fin l'on apercevait les beaux jardins de l'hôtel, illuminés par la lumière électrique, tandis que d'entre les massifs plongés dans l'ombre, semblables aux feux de quelque cratère, des feux de Bengale aux couleurs variées éclataient soudainement. Un magnifique tapis rouge couvrait le parquet de cette salle, où les fauteuils, les canapés, les chaises, les poufs, par une heureuse et trop rare disposition, invitaient les hôtes comme à s'asseoir et à l'abandon de la causerie.

La salle de bal, toute blanc et or, avait à l'une de ses extrémités, et sous un dais aux armes d'Angleterre, un trône pour leurs Altesses royales, et à l'autre extrémité, caché sous un massif de verdure, l'orchestre, dont les mélodies semblaient venir de quelque bosquet enchanté.

Cette décoration vraiment féerique, dont le goût et les ornements ont dû rappeler à l'héritier présomptif les souvenirs des fêtes éblouissantes que lui donnèrent quelques richissimes rajahs, lors de sa tournée aux Indes, n'a pas coûté moins de \$25,000, seulement pour les travaux des fleuristes, tapissiers et jardiniers.

Dans un des salons du rez-de-chaussée, on avait installé un magnifique buffet, long au moins de cent cinquante pieds, et pliant sous le poids des mets, des pièces froides et de la massive argenterie, un plus beaux et des plus riches services en ce genre que l'on connaisse.

A onze heures et demie, sur les premières mesures du *God save the Queen*, le prince et la princesse de Galles faisaient leur entrée.

Le maréchal de MacMahon, en grand uniforme, portant le grand cordon de l'Ordre du Bain, et au cou le collier de la Toison-d'Or, entra dans la salle ayant au bras la princesse de Galles, qui portait une toilette rouge et noire, constellée de diamants, et à la main un bouquet de roses rouges et jaunes. Un très-beau diadème en diamants retenait sur le front ses cheveux relevés dans le goût antique. Le prince de Galles suivait sa femme, ayant au bras Mme la duchesse de Magenta. Il était en habit noir et portait le grand cordon de la Légion d'honneur.

Les invités de tous ordres, amiraux, généraux, sénateurs, députés, étaient si nombreux que les présentations n'ont pas duré moins d'une heure. On remarquait dans un groupe le général de Charette, ayant au bras sa nouvelle épouse, jeune Américaine du Sud.



L'HONORABLE JUGE V. P. W. DORION,
DÉCÉDÉ LE 2 JUIN



L'HON. ARTHUR TURCOTTE,
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DE QUÉBEC



LA REVUE DES VOLONTAIRES PAR LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL A LA TÊTE DE SON ÉTAT-MAJOR

LA FÊTE DE LA REINE A MONTRÉAL

Le bal s'est ouvert à minuit. Le prince de Galles et la princesse de Danemark ; le duc d'Aoste et la princesse de Galles ; le prince d'Orange et le maréchal Président, ont figuré dans le premier quadrille.

Depuis une heure après minuit, l'on avait commencé à souper, par séries, dans un des trois grands salons du premier étage. Pendant que les danseurs venaient reprendre des forces, les Tsiganes de l'Exposition — ce sont des bohémiens (gypsées) artistes de talent — accoutrés d'un costume mi-bohème et mi-hongrois, donnaient les airs les plus bizarres de leur répertoire déjà si fantasque.

Ces virtuoses des steppes de Hongrie ont obtenu un immense succès.

Le jour éclairait déjà les rues qu'on dansait encore à l'ambassade. Les toilettes les plus exquises d'élégance et de tissus, les parures les plus riches, diamants, perles, rubis, scintillaient, brillaient, ruisselaient, rehaussant de leurs feux ou de leurs couleurs les carnations et les étoffes. Enfin, de l'avis général, cette soirée restera un souvenir, et marquera une date dans les fêtes données durant l'Exposition de 1878.

Si je me suis complu à vous rapporter cette fête en insistant sur les détails, c'est pour trois raisons : la première, qui pourrait me dispenser des autres, c'est que je ne le ferai plus dorénavant ; la seconde tient au caractère national de la soirée ; et la troisième, parce que des dames canadiennes, dont je dois taire les noms pour ne pas blesser leur modestie, ont aussi donné, par le goût de leur toilette et de leur parure, un rayon à cet éblouissement.

Le même soir, une maison située au faubourg du Temple, rue Béranger, près du passage Vendôme, s'écroulait tout à coup à la suite d'une terrible explosion, ensevelissant une trentaine de victimes sous ses décombres, et en blessant gravement une quarantaine de personnes. On attribue ce sinistre à des matières fulminantes emmagasinées dans les caves. Depuis quelques jours, on déblaya les ruines et l'on retire les cadavres. Cela prouve bien, hélas ! qu'en ce bas-monde tout est opposition et contraste ; que la tristesse et la joie sont sœurs jumelles, et que les rires naissent parfois des larmes comme l'arc-en-ciel d'un orage.

Quelques menues nouvelles maintenant, afin de nous reposer de ces descriptions, ainsi que les visiteurs le font au Champ-de-Mars, après avoir parcouru une ou deux galeries.

A ce propos, nous dirons qu'on se dispute toutes sortes de sièges, à l'Exposition, avec acharnement. Les plus en vogue, les plus courants et les plus courus par conséquent, ce sont les fauteuils à quatre roues, fauteuils à trois roues, et mêmes fauteuils, avec une place pour enfant. Le prix est de 2 francs 50 centimes l'heure.

Les chevaux, pardon, je veux dire les employés, portent sur leur casquette : "Fauteuils roulants." Des inspecteurs parcourent les galeries afin de s'assurer de la régularité de ce service. Ces agents de locomotion, nous parlons des véhicules, d'abord au nombre de 70, sont maintenant au nombre de 300, et leur succès est tel, qu'avant la fin du mois, le chiffre actuel sera certainement doublé. Quoi de plus agréable en effet que de voir défiler à ses pieds, en quelques heures et sans bouger de son siège, tous les peuples de l'univers représentés dans les produits de leur industrie et de leurs arts ! Ce rêve qu'ambitionnerait, sans pouvoir le réaliser, le plus puissant potentat, coûte au premier venu 2 francs 50 centimes !

Toujours concernant les sièges ! Disséminés au milieu de la grande pelouse du Champ-de-Mars, en face du grand vestibule, des sièges couverts en osier, à une, deux ou trois places, espèces de guerites qui garantissent également du soleil et de la pluie, offrent gratuitement leur abri aux promeneurs. Vous avez dû voir sur la plage de quelque séjour d'eau, des sièges semblables servir de cabines aux baigneurs. Ils sont fort commodes, car leur légèreté permet de les transporter facilement ; on les oriente comme une voile, suivant le vent, et l'on possède de la sorte, avec eux,

un arbre, un siège et une maison à quatre faces.

Il faut vous dire que le public s'était justement plaint de la rareté des sièges ; on vient d'y remédier. Un autre sujet de réclamations, c'est le petit nombre d'établissements vendant des rafraîchissements. Ceux qui existent sont assez éloignés des galeries, et l'on se trouve obligé de faire une course pour obtenir un verre d'eau. L'administration vient de prendre des mesures afin de multiplier cafés, brasseries et restaurants. Les Anglais établissent un restaurant ; la Russie va avoir aussi un établissement analogue. Enfin, avenue de Suffren, la Chine et la France, unies dans la personne d'un bouddhiste propriétaire de Canton et d'un cuisinier provençal, nous offriront bientôt des nids d'hirondelles entre de mirifiques paravents chinois.

Il y a quelques jours, à l'entrée de la nuit, un ballon enflammé est tombé au milieu du jardin du Champ-de-Mars. Une enquête minutieuse a démontré que la malveillance n'était pas étrangère à cette coupable tentative. On redouble de précaution et de surveillance pour éviter tout désastre. Outre les 400 surveillants, les 600 gardiens de la paix, le service de l'Exposition requiert chaque jour de 150 à 200 hommes de la garde républicaine. Depuis la chute de ce ballon, on a placé des veilleurs de nuit sur les tours du Palais du Champ-de-Mars ainsi que sur la terrasse de l'Ecole militaire. Un fil télégraphique réunit ces divers lieux aux postes de secours. La prudence est la mère de la sûreté.

Outre ce service régulier, quelques nations exposantes ont amené, pour la garde de leur exposition, des militaires ou des marins de fort bonne tournure. Les Anglais et les Américains sont représentés par des matelots qui, tout étonnés de sentir du bois sous leurs pieds, finissent par se balancer comme sur le tillac d'un navire. Les Chinois, les Japonais exhibent je ne sais quels spécimens d'une milice vêtus d'une tunique de soie bleue et jaune bigarrée de dragons d'or et d'argent. L'Algérie a envoyé des tirailleurs algériens et des spahis. L'Espagne, la Suède et la Norvège paraissent sous les traits de leur infanterie de ligne. Il n'y a pas jusqu'à la principauté de Monaco qui n'ait voulu donner au monde le spectacle de sa force militaire. Cet Etat microscopique de 7000 habitants a dégarni ses frontières et envoyé un gendarme ! Il est d'ailleurs d'aspect fort crasse, et veille sur les trésors de la principauté comme le dragon placé à l'entrée du jardin des Hespérides.

Une excellente mesure qui prouve en faveur de l'hospitalité française, est celle que vient de prendre l'administration générale de l'Exposition pour faciliter les renseignements aux visiteurs étrangers. Elle a placé des gardiens de la paix qui savent une langue étrangère dans les sections des nations où ils pourront rendre, comme interprètes, des services aux exposants. Ces gardiens sont à poste fixe, et l'administration leur allouera une indemnité mensuelle.

Au sujet du procès Danval, dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, je vous faisais part de la réforme probable de notre code d'instruction criminelle. Je ne me trompais pas. J'apprends, de source certaine, qu'on a mis à l'étude à la chancellerie un projet ayant pour but de supprimer la mise au secret des prévenus et de donner de meilleures garanties à la liberté individuelle. Le Président des assises ne ferait plus, dit-on, de résumé des débats, et on lui retirerait également l'interrogatoire des témoins, qui, ainsi que cela se pratique chez vous, se ferait par le ministère public, conjointement avec les défenseurs des accusés.

Avis aux joueurs d'échecs canadiens. Le gouvernement vient de mettre à la disposition d'une association de joueurs d'échecs, deux prix, l'un de 5000 francs, l'autre de 2000 francs, qui seront disputés dans une lutte internationale, le 17 juin prochain. Le président du comité est le général sénateur d'Andigné. On ne dit pas si l'automate-échiquier sera admis à ce tournoi !

Je vous ai annoncé aussi la prochaine entrée du Canada dans l'union postale internationale, négociation due à M. G. Browne, votre commissaire.

Eh ! bien, à ce propos, une innovation. On va mettre en vente, dans Paris, des cartes postales, à prix réduits, avec réponse payée, comme il en existe en Belgique. On en vend déjà à l'Exposition. Très-souvent un individu ne répond pas, à cause du prix d'un timbre-poste, ou parce qu'il faudrait se déranger pour aller acheter. Cette heureuse modification obvie à cet inconvénient. Et comme le télégraphe touche à la poste, laissez-moi vous mentionner un résultat, dont vous ferez bien d'adopter les causes au Canada : l'abaissement de la taxe télégraphique.

Depuis la révision du tarif des dépêches télégraphiques, qui date de six mois à peine, le produit des recettes des bureaux s'est élevé de plus d'un cinquième pour toute la France.

L'affluence des visiteurs se maintient et augmente même. La chaleur a semblé vouloir, elle aussi, rivaliser avec la foule, et dimanche dernier, le thermomètre, par dépit sans doute, marquait vingt-huit degrés réaumur.

Vers les deux heures, passant ce jour-là devant l'aquarium, j'entendis bon nombre de spectateurs envier le sort des quatorze cents anguilles que des gardiens jetaient en ce moment dans l'eau fraîche des réservoirs. Rapporter qu'une brasserie du Champ-de-Mars a vendu ce même dimanche neuf cent cinquante gallons de bière, c'est vous dire à peu près le nombre de gosiers et le degré de sécheresse de leurs muqueuses, n'est-ce pas ? Le chiffre officiel des entrées, d'ailleurs, s'est élevé à 85,702.

Une branche de service à citer aussi dans l'Exposition, c'est celle du service médical dirigé par le docteur Ladreit de la Charrière, qui a sous ses ordres six médecins de garde. Mais la chose agréable, c'est que les médecins étrangers, sur exhibition de leur titre, pourront fréquenter la salle de lecture et de travail réservée à ce service.

Ceux de vos docteurs qui viendront à Paris sont donc assurés de trouver avec les journaux et les revues de médecine de tous pays, des confrères avec lesquels ils pourront disputer des diverses façons de *purgare, saignare, etc.* Plaisanterie à part, l'idée est excellente et les médecins étrangers goûteront fort, j'en suis persuadé, cette forme courtoise de l'hospitalité française.

Deux retours au pays : M. L. Huot et sa famille, M. et Mme St. Charles, s'embarqueront le 30 pour le Canada.

Laissez-moi finir cette trop longue lettre par une nouvelle intéressante, et qui concerne une des périodes les plus brillantes de votre histoire.

L'Académie française vient d'accorder le prix littéraire fondé par feu M. Monthyon, à l'ouvrage de M. Charles de Bonnehose, *Montcalm et le Canada français*.

C'est presque un prix de vertu !

A. ACHINTRE.

NOTRE INDEMNITÉ DE \$5,500,000

Dans un Message envoyé au Congrès, ces jours derniers, M. le Président Hayes a recommandé à la législature fédérale des Etats-Unis de voter la somme nécessaire pour payer le montant de l'indemnité accordée au Canada par la Commission des Pêcheries, savoir : cinq millions cinq cent mille piastres. Le Message contient aussi un petit paragraphe par lequel monsieur le Président prie la législature d'autoriser l'Exécutif à effectuer le paiement de cette indemnité suivant qu'il le jugera à propos, dans les meilleurs intérêts de la République. Ce n'est pas tout. M. Evarts, le secrétaire d'Etat du Président, a publié, en même temps que le Message, une assez longue circulaire dans laquelle il fait l'histoire des pêcheries, et finit par dire que les Commissaires américains, malgré leur science et leur habileté, n'ont pas su faire valoir les intérêts de la République ; que l'indemnité accordée est exorbitante,

et enfin, que la Commission a outrepassé ses pouvoirs.

Monsieur le Secrétaire prétend que son gouvernement ne pouvait être lié que par une décision unanime des Commissaires.

Toutes ces précautions semblent être calculées, et bien que l'honorable Secrétaire des Etats-Unis dise dans sa circulaire que ni le gouvernement, ni le peuple des Etats-Unis se refusera de satisfaire le jugement de la Commission, il est facile de découvrir dans toutes ces mesures et ces déclarations que le jugement n'est pas populaire. Sans miracle, la chose pourrait bien traîner ; le billet renouvelé et protesté.

Pourtant, l'Angleterre a su mieux se conformer au jugement de la Haute-Commission de Genève, lors de la grande affaire de l'Alabama.

Le gouvernement anglais se pliera-t-il à toutes les humeurs capricieuses de nos voisins, ou exigera-t-il le paiement intégral des cinq millions cinq cent mille piastres au terme fixé par le Traité de Washington et par le jugement de la Commission ? Nous le saurons avant longtemps.

F. V.

BIBLIOGRAPHIE

Picoune le Maudit.

Toute œuvre littéraire appartient au public. Tout lecteur a droit d'écrire les impressions qu'il a éprouvées en lisant un ouvrage quelconque, et on ne saurait lui refuser pareillement la satisfaction de dire qu'il s'est ennuyé d'un ennui mortel en parcourant les pages de tel ou tel roman.

J'aime à cueillir des fleurs et j'aime à avertir mes amis de ne point s'aller piquer à des épines.

La liberté de critique, c'est le perfectionnement de la littérature. Avec la critique, le goût s'épure, le style s'assouplit, prend de la vigueur, perd son emphase, devient naturel ; l'écrivain, sachant que le public va rendre un verdict sévère sur le fruit de ses veilles, ne s'endort pas dans une molle oisiveté ; n'abusant pas de la réputation qu'il s'est acquise, il ne laisse pas à son génie seul le soin de plaire. Il craint les reproches et Boileau n'aura pas dit en vain :

Sur le métier vingt fois remettez votre ouvrage.

Auteur et lecteur, chacun tire son profit de la critique.

Critique ne veut cependant pas dire parti-pris de trouver à reprendre partout, de ne rien voir de bon, de méconnaître de belles pages parce qu'il s'y trouve quelques petits défauts. Victor Hugo, avec ses phrases parfois incompréhensibles, n'est-il pas le premier écrivain du monde ?

S'il ne faut pas lâcher la bride à la jalouse et à l'envie, il est indispensable, d'un autre côté, de ne pas flatter outre mesure, de ne pas exalter jusqu'aux nues un ouvrage sur lequel tout lecteur

Soupire, ferme l'œil, étend les bras et s'endort.

C'est tomber de Charybde en Scylla. La critique, si elle ne doit pas être une vengeance, n'est pas non plus une réclame. Les compliments à profusion, augmentés des plus flatteuses épithètes, ressemblent terriblement aux soies incomparables qui se vendent à vil prix chez certains marchands de la ville. Le dirais-je ? ces louanges exagérées sentent la reconnaissance. On s'acquitte d'une dette au dépens de la vérité. Et souvent ces éloges sont si outrés qu'une simple lecture fait voir qu'on a écrit sans croire à ce qu'on écrivait, tout comme nos politiciens qui gesticulent sur le husting et crient bien haut pour se donner des convictions.

Impartialité, indulgence plutôt que sévérité, quand la littérature en est à ses débuts, voilà donc, je crois, le propre de la critique. *Proprius critica*, comme dirait l'ex-élève dans *Picoune le Maudit*, roman publié dernièrement par M. Pamphile Lemay, et sur lequel je me permettrai de dire quelques mots, examinant rapidement cet ouvrage qui fait suite au *Pélerin de Sainte-Anne*.

Voici brièvement le drame développé par M. P. Lemay. Joseph Letellier (Péle-

rin de Sainte-Anne) vit heureux avec une compagne aussi belle que dévouée. La joie règne dans ce pieux ménage. L'horizon est pure et sans nuages. Mais souvent la tempête a de ces calmes trompeurs. Tout sourit dans la nature, le ciel est brillant, les oiseaux gazouillent dans les verts bocages leurs refrains harmonieux, les fleurs répandent leur parfum le plus doux, l'onde coule douce et limpide..... et soudain la terre se bouleverse, l'hirondelle fuit épouvanté, le vent mugit, la rose s'affaisse sous des torrents de pluie, la foudre gronde, l'éclair lézarde les nues. Ainsi le malheur fond sur l'humble toit du pauvre pèlerin.

Picounoc veut posséder Noémie. Noémie aime son époux et Picounoc est marié. Comment réussir ? Tuer sa femme et Djos ? Non. Un crime aussi vulgaire le conduirait à l'échafaud. Il fera mieux. Que le démon de la jalousie s'empare de Djos.

Et comme le serpent qui charme sa victime pour mieux l'enlacer dans ses replis, Picounoc lui fait voir sa femme Noémie éprise de l'ex-élève Paul Hamel. Djos, nature franche, mais terrible, se laisse prendre à ces pièges. Au bout de quelque temps Picounoc joue la dernière carte. Djos, dit-il au malheureux, hier encore si content, Djos, viens ce soir dans mon jardin, et là, tu verras ta femme s'appuyer sur mon bras, m'appeler des noms les plus tendres ; je la couvrirai de baisers et elle se livrera à moi toute entière. Letellier se rend au lieu indiqué. Picounoc se promenait non pas avec l'épouse de Djos, mais avec sa propre femme Aglaé ; pour mieux tromper le pèlerin, il avait acheté un châle semblable à celui de Noémie et en avait couvert les épaules d'Aglaé. Letellier, préférant la mort au déshonneur, frappe Aglaé qu'il prend pour Noémie.

L'auteur nous montre ensuite Picounoc poursuivant son œuvre diabolique et, après vingt ans d'efforts infructueux, sur le point de marier la veuve Letellier ; car après le meurtre, Djos avait disparu et Picounoc avait incendié la grange de l'infortuné cultivateur. Dans les décombres on trouva des os calcinés. Picounoc répandit le bruit que Djos, craignant la justice des hommes, s'était fait justice à lui-même.

Noémie avait-elle donc oublié son mari ? Non ; les blessures de son cœur n'étaient pas encore guéries, mais en donnant sa main à Picounoc, elle croyait acquitter une dette de reconnaissance ; elle croyait récompenser Picounoc de tous les services qu'il lui avait rendus, et surtout d'avoir fait instruire son fils Victor. Le mariage, ou plutôt les mariages vont se célébrer : Victor et la fille de Picounoc suivent l'exemple de leurs parents.

Le crime va triompher. Mais le jour de Dieu arrive. Au fond des vastes solitudes du Nord-Ouest vit un homme. On l'appelle le grand trappeur. Là-bas, cet homme, c'est la justice. Son bras fort et puissant protège le faible et l'innocent, et punit l'oppresser. Les bons le vénèrent, les méchants les redoutent et le détestent. Son nom ? Il ne l'a jamais prononcé. Sa patrie ? On ne lui en connaît pas. Les amis ? Il est toujours seul. Un sombre mystère plane sur la tête de cet intrépide chasseur. Jamais on ne l'a vu sourire, jamais la joie n'a égayé son visage. Cet homme, c'est Joseph Letellier. Il expie le crime qu'il a commis et pleure la mort de sa femme. Un jour, on lui apprend que sa femme vit encore et qu'elle est innocente, qu'il a été joué d'une manière infâme par Picounoc. Letellier revient au pays avec l'ex-élève.

Il revoit sa femme et son enfant et sauve Noémie de l'abîme où elle allait se précipiter.

Picounoc, déçu dans toutes ses espérances, fait arrêter Letellier, qui subit son procès et est déclaré innocent, et les beaux jours reviennent dans la maison du pèlerin.

Ainsi finit Picounoc.

L'intrigue, comme on le voit, n'est pas compliquée, mais si l'intrigue, toute simple qu'elle est, excite l'intérêt ; si le cœur s'émeut devant la douleur de Noémie ; si l'indi-

gnation s'empare de nous en voyant la profonde méchanceté et les infamies sans nom de Picounoc ; si les amoureux se reconnaissent parfaitement dans la description des amours de Victor et de Marguerite ; si l'habitant, après avoir lu la scène de l'épluchette, dit : C'est cela, c'est une peinture fidèle, pourquoi en demander davantage et n'être pas satisfait ? Une intrigue plus difficile à dénouer que le nœud gordien, dont il faut rechercher les fils épars dans une série interminable de viols, de guet-apens, d'assassinats, me semble le propre d'une imagination formidable, mais dévergondée. Je féliciterai plutôt que je n'accuserai M. Lemay de n'avoir pas donné dans le genre de Ponson du Terrail.

Dans une critique signée E.T., parue, il y a quelque temps, dans le *National*, on conseillait à notre brillant auteur de ne pas s'aventurer sur les ondes de la littérature légère. Apprenez à mieux diriger votre nacelle, y disait-on, apprenez votre langue, et vous écrirez ensuite.

Si ce précepte était suivi, je ne crois pas que notre littérature en retirerait beaucoup d'avantage. Je connais surtout un classe d'écrivains qui émigrerait sans plus tarder. Le journalisme serait bientôt une chose du passé.

Mais, quoi qu'on en dise et quoi qu'on en fasse, le premier mérite d'un livre c'est d'être intéressant, et *Picounoc le Maulit* intéresse tous ceux qui le lisent.

On peut fort bien se faire une réputation d'antiquaire en employant les mots les moins usités de la langue ; écrire des articles de trois colonnes aux phrases aux que et au qui à l'infini ; avoir un style correct et sans faute, et cependant, être lourd et assommant.

Si l'on trouve dans *Picounoc* certaines fautes de style, et elles sont rares, si on y trouve un peu de langueur dans la narration, si les descriptions manquent parfois de coloris, l'ensemble est bon et intéressant. Notre littérature ne fait que prendre son essor. Comment pourrions-nous égaler les chefs-d'œuvre de la langue française ? Je le reconnais, et j'espère que M. Lemay s'en corrigera facilement, le style de *Picounoc* est un peu lent ; il faudrait plus de vivacité et de vigueur ; mais conclure de là que le livre ne vaut rien, c'est vraiment trop de sévérité. Heureusement que les paroles de ces critiques ne sont pas des oracles. L'auteur ne s'en portera pas plus mal. Il se corrigera de certains petits défauts (et d'autres diront qualité), qui sont plus ou moins apparents dans *Picounoc le Maulit*.

Le premier défaut que nous ayons remarqué, c'est le soin que prend l'auteur pour expliquer certaines expressions, certains points de suspension. Cela nous ôte le plaisir d'avoir deviné, et, entre parenthèse, met en doute l'intelligence du lecteur. Ensuite, M. Lemay ne concentre pas assez ses efforts sur un seul personnage ; qu'il ne fasse pas marcher deux intrigues, deux actions de front, ses ouvrages n'en offriront que plus d'intérêt.

Si nous voulions entrer dans un examen minutieux, nous dirions que la scène du procès et le discours de Victor auraient pu être retranchés sans nuire à l'intérêt du récit. Cette narration est trop longue, ce discours est inutile. Ecrire beaucoup n'est pas intéresser beaucoup. J'aurais préféré m'appesantir sur l'entrée du jury qui doit prononcer l'arrêt de mort du Pèlerin, ou le renvoyer libre et heureux dans sa famille. M. Lemay aurait pu faire avec cette scène quelque chose de grandiose et de sublime ; il a préféré, néanmoins, nous donner une idée des assises criminelles de notre pays, et il a réussi. Ne l'en blâmons donc pas.

Restent les fautes de style, ici et là ; aussi, comme nous l'avons dit plus haut, un peu de diffusion et de langueur, mais le tout racheté par de fort belles pages et de magnifiques descriptions qui, certes, ne dépareraient pas quelques-uns des meilleurs romans de Dumas. Aucune de ces expressions exagérées, rien de cette enflure si commune aux romanciers, tout est dit simplement quoiqu'avec art et élégance. Le désespoir du Pèlerin, les terribles trames de sa jalousie sont décrits avec une grande

vigueur. Les caractères sont plus ou moins soutenus, mais surtout celui de l'ex-élève est bien réussi. Les saillies spirituelles de Paul Hamel, ses phrases latines à tout propos, son humeur joviale, même dans les situations les plus critiques, amènent plus d'une fois le sourire sur les lèvres du lecteur. Les scènes champêtres de nos bourgs sont peintes avec talent, et les mœurs canadiennes décrites avec habileté. Somme toute d'un mot, *Picounoc le Maulit* est intéressant. Qu'on le lise ; on découvrira peut-être des défauts que je n'ai pas signalés, mais je le dis sans crainte, on y trouvera des beautés qui compenseront amplement ces défauts. M. Lemay peut être fier de son succès, et on peut dire qu'il a ajouté un nouveau fleuron à sa gloire littéraire.

EGO ILLE.

CHOSSES ET AUTRES

John Bright se retire temporairement de la politique.

M. Wasson, le nouveau consul américain à Québec, est arrivé.

M. Girouard a annoncé sa candidature pour les prochaines élections fédérales dans le comté de Jacques-Cartier.

Il y a dans une seule rue, à New-York, seize familles qui valent à elles seules 200 millions de francs de rente.

Madame Huntington, épouse de M. Huntington, fils de l'hon. Maître des Postes, est morte la semaine dernière à Boston.

MM. Marcel Bernier et Narcisse Boisvert, d'Arthabaska, sont morts tous deux subitement la semaine dernière.

Sir Narcisse et lady Belleau doivent partir prochainement pour un voyage sur le continent européen.

C'est M. Chs. Langelier qui remplit les fonctions de *whip* pour les libéraux, et M. LeCavalier pour les conservateurs.

L'élection de M. Robillard, député de Berthier, et celle du Dr Martel, de Chambly, sont contestées.

Le prince de Galles a été réélu grand-maître des francs-maçons. Il a présidé la fête annuelle de la confrérie. Lord Carnarvon et le prince royal du Danemark y assistaient.

L'hon. M. Howell, ci-devant consul des Etats-Unis à Québec, est parti pour Toronto, où il est continué en sa charge de consul américain.

On dit que M. Ouellette sera le candidat fédéral du parti libéral dans le comté d'Arthabaska, et que le Dr Fortin sera le candidat conservateur.

L'ex-solliciteur-général G.-B. Baker sera le candidat conservateur dans le comté de Missisquoi, pour les élections fédérales prochaines.

M. Mackenzie Bowell, le député conservateur de North Hastings, aura pour adversaire, aux élections fédérales, M. E. C. O'Flynn qui a accepté la candidature des libéraux.

A Sorel, deux femmes, Mme Wright et Mme Paradis, mariée depuis quinze jours, sont tombées, le même jour, en bas d'un escalier et se sont fait des blessures graves, mais non dangereuses.

On dit que partout les électeurs sont bien décidés à élire, aux prochaines élec-

tions fédérales, des hommes capables. Tant mieux, quel que soit le parti qui en souffre.

Nous apprenons que le duc de Manchester aurait succédé à lord Suffern, comme Gouverneur du Canada, si la duchesse ne s'y était opposée. Elle craint notre climat. Il est question de lord Carnarvon.

L'hon. juge Rainville, adressant la parole à M. Turgeon, qui plaidait devant lui, jeudi dernier, l'a appelé "M. Turcotte."

Inutile de dire que les personnes présentes ont bien ri.

Madame Filiatrault donne, le 19, un concert qui promet d'être un grand succès, une brillante fête musicale. Madame Filiatrault mérite l'encouragement du public ; elle sera assistée par nos meilleures artistes.

La Compagnie Française joue cette semaine à l'Académie de Musique. Quelle continue à être particulière sur le choix de ses pièces, et que les acteurs n'hésitent pas à sacrifier les mots à double interprète, les plaisanteries où la morale est sacrifiée à l'esprit.

Il paraît incontestable que la Commission canadienne occupe à l'Exposition de Paris une position peu enviable.

Ordre a été donné par le prince de Galles de ne pas la reconnaître officiellement.

Voilà ce que c'est que d'être simplement colonie.

Les Canadiens-français n'ont pas à se féliciter, paraît-il, de la retraite de M. l'ex-échevin David du conseil-de-ville. Ils ont perdu la présidence du comité des chemins et une partie importante du patronage en dépendant. M. David avait une expérience et une influence difficiles à remplacer.

M. Girouard, plaidant devant l'hon. juge Johnson, parlait avec beaucoup d'excitation :

"Ne vous excitez pas, lui dit le juge. — Comment, Votre Honneur, je suis excité ! dit M. Girouard d'un ton irrité.

— Ce que vous dites là ne prouve pas le contraire," reprit le juge.

C'était dans le temps où la Chambre des Communes avait des séances orageuses et où les actionnaires de la Compagnie du *Graphic* se prenaient au collet. Deux avocats étaient aux prises.

— Messieurs, leur dit le juge Johnson, je ne permettrai pas qu'on fasse de la cour une chambre de députés ou une assemblée d'actionnaires du *Graphic*.

Plusieurs journaux réformistes et même conservateurs font l'éloge du discours prononcé par l'hon. M. Laurier, dans la grande assemblée de Lindsay. Un journal conservateur lui attribue les honneurs de la journée. M. Laurier a été obligé de faire trois discours le même jour, tant la foule aimait à l'entendre.

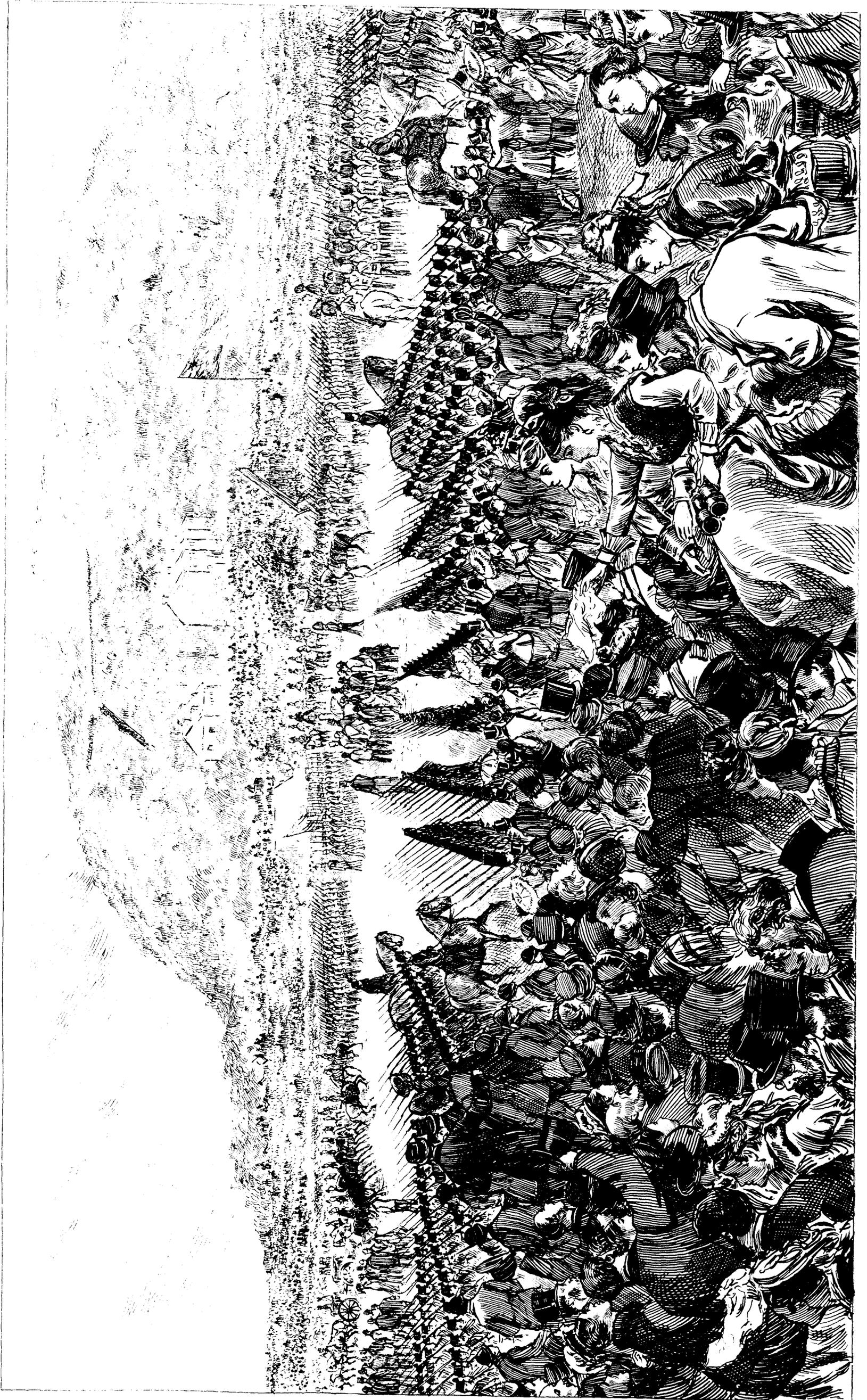
Nous enregistrons ce succès simplement au point de vue national. C'est si rare qu'un Canadien-français se fasse applaudir dans la grande et orgueilleuse province d'Ontario.

Dimanche après-midi, dans la paroisse de Sainte-Cunégonde, six cents personnes étaient entassées dans un cirque appartenant à M. Larin. L'estrade s'étant écroulée, on tomba les uns sur les autres, et il y eut nombre de nez, de jambes et de bras écrasés. Rien de très-grave, heureusement.

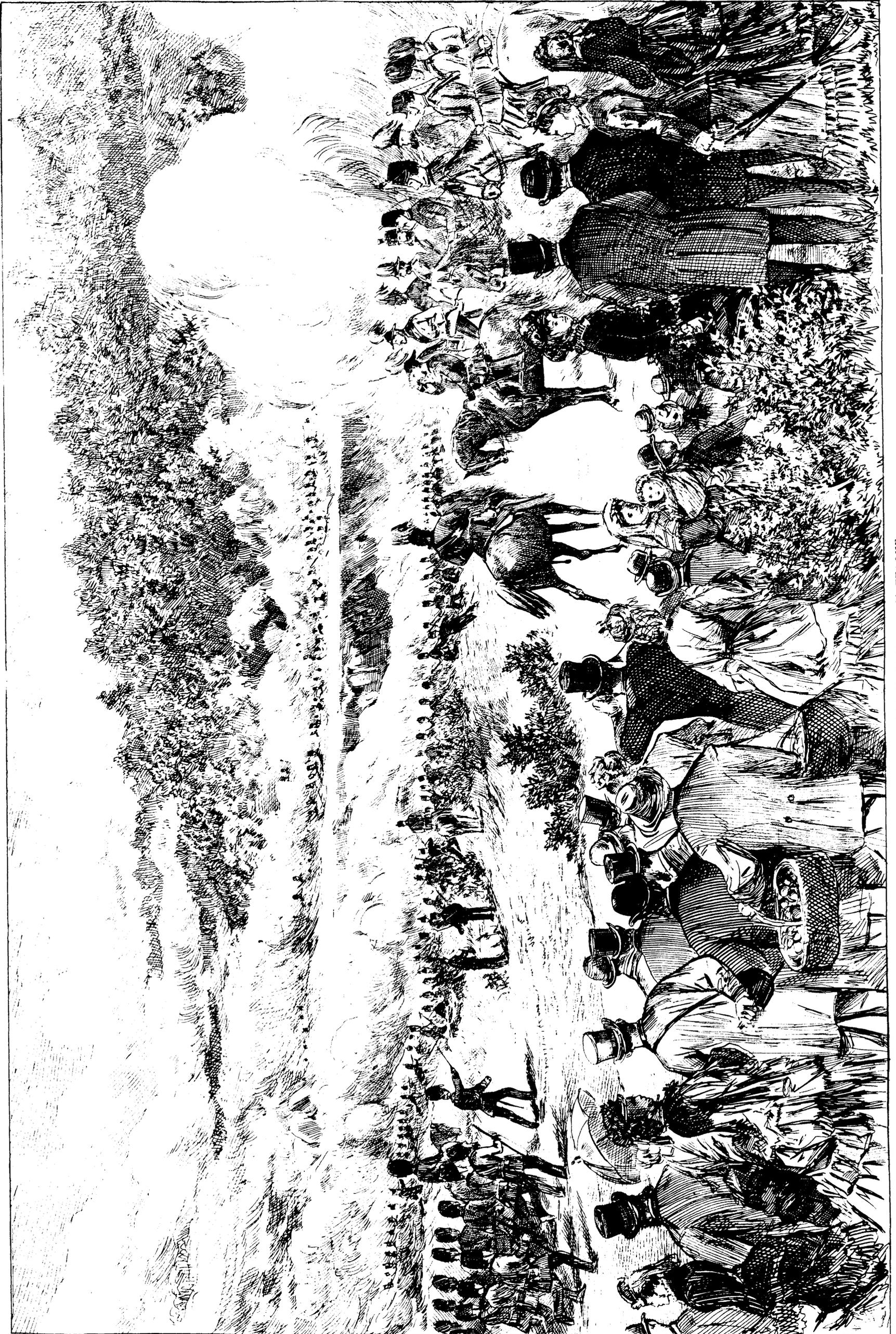
Cet accident fut suivi d'une bataille entre deux boxeurs.

Les protestants ont bien raison de trouver étrange la manière dont bon nombre de catholiques passent le dimanche.

Si on employait à acheter des livres et des journaux l'argent qu'on dépense à aller au cirque le dimanche, ce serait mieux au point de vue national et religieux.



LE DÉFILÉ DES TROUPES DEVANT LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL
LA FÊTE DE LA REINE A MONTRÉAL



LE SIMULACRE DE BATAILLE: L'ATTAQUE
LA FETE DE LA REINE A MONTREAL

LE CRIME DES FEMMES

XI

LES NYMPHES DES EAUX

(Suite)

Elle demeurait plongée dans une rêverie douloureuse, quand une voix murmura presque à son oreille :

— Vous songez au départ ?

— Qui vous le fait croire ? demanda madame Courcy en se tournant vers le prince.

— Votre tristesse ?

Augustine se mit à rire nerveusement. — La saison est finie, le monde élégant déserte, je m'en vais... Qu'y a-t-il dans tout cela qui soit capable de m'affliger ?

— Tout et rien, dit le prince, mais vous ne voulez pas être sincère ?

— Pourquoi célerais-je la vérité ?

— Parce que je vous la demande.

— Mentirais-je de parti pris ?

— Je le crois ; et cependant, ajouta le prince avec une certaine mélancolie, vous auriez tort.

— Quel tort ? demanda Augustine ; vous parlez par énigmes, mon prince. Vous oubliez que je ne sais point les deviner...

— On ne m'en a jamais écrit.

— Ne lit-on que les volumes et les lettres mises à la poste ?

Le prince regarda madame Courcy en face ; elle baissa les yeux comme si elle eût subi la fascination d'un serpent, et fixa ses grandes prunelles bleues sur celles du prince... Soudain, et sans qu'elle comprît pourquoi, des larmes montèrent à ses paupières...

Le prince reprit d'une voix troublée :

— Vous voyez bien que vous n'ignorez pas pourquoi ce départ vous attriste ?

Augustine parut s'éveiller d'un songe.

Pour la seconde fois, elle éclata de rire.

— Vous avez raison, je regrette le vieux Rhin et ses souvenirs ; je regrette la Mexburg au sommet de la colline ; la Koenigsthal, ce pavoi changé en trône ; Lahneck, où se battirent les derniers Templiers... Tout ce que nous avons vu, admiré, tout ce qui transportait notre esprit vers des temps lointains, au milieu du fracas de la bataille, ou des cours de poésie des Minnesingers... Je regrette ce qu'il ne nous sera jamais donné de revoir.

— La chevalerie eut l'amour pour plus grand rayonnement, reprit le prince, qu'il se manifestât par la gloire des armes, la splendeur des lettres, les merveilles des découvertes... Or, si l'amour survit au moyen âge, que pouvons-nous regretter ?

— Croyez-vous donc ? demanda Augustine.

— Je passe à le maudire la moitié de ma vie, et l'autre à le poursuivre ; facile, je le rejette ; trompeur : je le châtie... et je le cherche encore... Et vous ?...

— Moi ! fit Augustine, je suis mariée.

— Bah ! répliqua le prince, pensez-vous que je l'oublie ?

Serge salua Augustine et rejoignit Varvara qui passait.

Le lendemain, après une nuit d'insomnie, madame Courcy ordonnait à sa femme de chambre de préparer ses malles : elle voulait partir dans deux jours.

Quand madame Courcy annonça cette nouvelle à ses amies, Varvara lui répondit :

— Je vous devance d'une journée, la colonie s'éloigne demain : les Labanof, les Nériskine, le prince Serge lui-même... Nous passerons par Berlin, mais avant cinq mois nous nous retrouverons à Paris.

Le lendemain, Augustine conduisit ses amies au chemin de fer. Le prince, en élégant costume de voyage, une fleur à la boutonnière, s'empressait autour de Douchinka. Son adieu à Augustine fut presque froid ; le visage du jeune Russe ne trahit pas la moindre émotion ; le sphinx garda son secret. Quand le sifflet de la locomotive donna le signal du départ, madame Courcy sentit en elle un profond déchirement. Varvara lui tendit une dernière fois la main par la portière, et le convoi partit.

— Allons ! dit Augustine, c'est bien fini.

Elle baissa la tête et regagna lentement son hôtel.

Le surlendemain, elle quittait Ems à son tour. Le train s'arrêtait à Oberlandsthein ; elle donnait quelques ordres à sa femme de chambre avant de quitter le wagon, quand, debout près d'elle, elle reconnut le prince Orlov.

— Daignez-vous accepter mes services, madame ? lui demanda-t-elle.

— Comment, Serge Ivanowich ! je vous croyais à Berlin ?

— Une foulure au pied gauche m'a forcé de m'arrêter.

Il présenta sa main à Augustine, qui sauta légèrement à terre. Dix minutes après, le nouveau train arrivait, et madame Courcy remontait en voiture. Le prince se plaça en face de la jeune femme et poursuivit la conversation commencée.

Les employés appelaient les voyageurs et fermaient les portières.

— Mais, prince, dit Augustine, le train va partir.

— Je le sais.

— Mais vous ne suivez pas la route de Berlin ?

— J'ai changé d'itinéraire.

Augustine rougit ; elle eut voulu se fâcher,

demander au prince de quel droit il la suivait, mais Serge ouvrit un *Guide* et se mit à lire attentivement. A Cologne, il conduisit la jeune femme au buffet ; puis, comme auparavant, il s'occupa de sa lecture, se trouvant néanmoins toujours prêt à lui rendre mille petits services.

Quand le chemin de fer s'arrêta en gare de Paris, le jeune Russe saisit la main d'Augustine avec une sorte de violence.

— Je ne vous demande pas où et quand nous nous reverrons, lui dit-il, ce sera partout et toujours !

— Adieu ! cria madame Courcy.

— Partout et toujours ! répéta le prince Serge.

XII

ACCALMIE

Les événements qui précédèrent aux Haussois le départ d'Augustine, laissèrent M. Courcy accablé de tristesse. La force lui manqua subitement. Il perdit la foi. Son œuvre lui parut tellement irréalisable qu'il se demanda s'il devait la poursuivre. Qu'avait-il besoin de chercher plus que les autres manufacturiers ? Quoi, après avoir sacrifié sa vie à l'amélioration physique et morale des ouvriers, il arrivait à ce résultat que tout était à recommencer ! Il échouait sur des grains de sable. Pendant une heure, Benjamin se traita de niais et de fou. Mais sa conscience ne tarda pas à réclamer d'une façon énergique. Non ! il n'était point stupide de risquer des millions, et, mieux encore, les richesses de son âme, pour combattre le mal dont, jusqu'à cette heure, il préservait sa colonie. Cela valait la peine de lutter et de souffrir. Si quelque désordre se glissait dans la population des Haussois, il fallait sans hésitation mettre le fer et le feu dans la plaie, renvoyer les grévistes et les mutins, et couper le mal dans sa racine. Cette décision entraîna des pertes d'argent, car le départ de meneurs arrêterait la marche d'un certain nombre de broches et de métiers ; M. Courcy les accepta, et le samedi suivant il réunit lui-même les ouvriers pour la paie. Les mutins se rapprochèrent dans un but hostile, les autres se comptèrent du regard et s'assurèrent qu'ils gardaient la majorité.

Le fabricant paraissait fort ému. Il rappela aux ouvriers ses souvenirs personnels ; comment orphelin, il avait grandi dans la fabrique dont, grâce à son activité et à sa bonne conduite, il était devenu propriétaire ; comment il les avait admis à la participation des bénéfices de sa maison ; il parla de sa joie quand le succès couronna ses efforts et que son établissement fut cité comme une fabrique modèle. Puis il peignit l'affaiblissement du bien, la diminution de l'épargne, les premiers symptômes de désordre. Il dit comment Mouillavoine, spéculant sur un mauvais esprit, ouvrit le cabaret qui menait les familles d'ouvriers à leur ruine.

— Le mal vient de là ! s'écria M. Courcy ; depuis que cette maison maudite s'est élevée en face de la mienne, vos femmes demandent en vain le salaire de la semaine, vous le dépensez en orgies. Les liens de famille se sont relâchés, les ménagères s'occupent moins de leurs enfants, et davantage de leur toilette. On voit, le soir, rentrer aux Haussois des hommes perdus d'ivresse. Plus d'une fois le bruit de sanglantes querelles m'a réveillé. Je ne puis abattre le cabaret, mais je vous supplie de n'en pas franchir le seuil.

— Quant à moi, autant je suis heureux de commander à des artisans laborieux et probes, autant les débauchés m'inspirent de dégoût. Ne répondez point qu'en dehors des heures de travail, vous êtes maîtres chez vous ; je défends, moi, que vous vous dégradiez. Je n'exempte aucune de vos heures de ma sollicitude. Je vous garderai tels que vous étiez autrefois, membres unis d'une seule famille, ou nous nous séparerons. Je dois aux bons ouvriers de chasser du troupeau les brebis galeuses.

— Ah ! ça, mais, on nous insulte, dit un voix.

— Et nous le souffririons ? ajouta une autre.

— Faudra voir ! s'écria un apprenti, on ne doit pas opprimer le peuple.

Un souffle de discorde courait dans le groupe de gauche.

Les ouvriers résolus à défendre M. Courcy se rapprochèrent.

— C'est un aristocrate déguisé en bienfaiteur, dit un mécanicien, nous avons le droit d'aller au cabaret ; nous y retournerons...

— J'ai aussi le droit de déclarer que vous ne faites plus partie de ma fabrique.

— Essayez ! répondit un homme à face blême.

— Je le ferai, répliqua M. Courcy avec calme.

Quelques bras menaçants se tendirent vers le manufacturier.

— Je ne vous repousse ni vous insulte, répliqua-t-il, j'use simplement de mon droit. Jules Aubain, voici votre semaine, vous cessez de travailler aux Haussois ; vous aussi, Taillard, qui me menacez ; et vous, Cordier, qui battez cruellement votre femme ; et les cinq hommes qui veulent se ruer sur cette table... Celui qui refusera de s'engager par serment à ne pas entrer au cabaret, recevra son congé et son argent.

Les ouvriers chassés par M. Courcy poussèrent un éclat de rire insolent ; celui à qui l'on venait de parler de sa femme baissa la tête.

Un groupe criard, s'exaltant, se poussa, arriva au bureau et jura qu'il resterait libre ; quelques jeunes gens, touchés par la douceur de M. Courcy, promirent de s'amender ; une mauvaise honte retint le plus grand nombre. Ben-

jamin compta quatre-vingts rebelles : un tiers des hommes qu'il occupait.

En franchissant la porte d'entrée, Taillard leva le bras en signe de menace.

— Gare à la fabrique ! dit-il, on pourrait en faire un feu de joie !

Quand les turbulents se furent retirés, M. Courcy chargea le contre-maître de ses intérêts, annonçant qu'il partait pour la Flandre afin de ramener de nouveaux ouvriers. Il remercia les vieux travailleurs de leur fidélité ; il les supplia de garder la simplicité de la vie, source de fortune et de bonheur pour la colonie, et finit par rappeler le suicide de l'infortunée Marielle.

Un cri plein d'élan répondit au manufacturier, et il put croire que la phalange dont il restait entouré ne compterait pas de défection.

Les mécontents, forcés de partir, s'excitèrent mutuellement à la haine contre M. Courcy. Il leur devenait difficile de trouver de l'occupation ; la fabrique des Haussois existait seule dans un grand rayon ; d'ailleurs, il ne paraissait guère probable qu'à jour fixe un établissement rival eût besoin de quatre-vingts ouvriers. Que deviendraient les femmes et les enfants innocents de l'obstination du chef de famille ? Sans doute, il régnait un peu de vanité dans l'esprit des jeunes filles et des jeunes mères, mais du moment où elles auraient compris qu'il s'agissait de la ruine de la maison, elles auraient sacrifié leur coquetterie.

M. Courcy autorisa les ouvriers qui paraient à rester quelques jours dans leurs maisons ; ils mirent un mauvais orgueil à les quitter tout de suite. On entassa les meubles dans des charrettes, et on alla loger, qui chez Mouillavoine, qui au village, dans de sordides demeures. Quelques femmes firent d'inutiles tentatives pour amener leurs maris à la soumission ; deux seulement réussirent. Elles allèrent, accompagnées de leurs enfants, trouver M. Courcy ; celui-ci montra pour les deux fileurs une bienveillance paternelle. Quand leurs camarades apprirent cette soumission, ils accablèrent d'injures les ouvriers repentants.

— Si j'étais garçon, dit l'un, je m'entêtera, mais j'ai quatre enfants.

— Ma femme est souffrante, ajouta le second, mon refus de céder à une juste prière l'aurait fait douter de mon affection.

— Tu canes ! s'écria l'un des grévistes, mais nous te repincerons !

Hubert Fortier ne s'émut pas de cette menace ; il replaça dans la maison les meubles à demi démenagés, et jamais il n'apprécia mieux le calme de sa demeure et le bonheur domestique dont il jouissait que dans le milieu honnête et sain qu'il avait failli quitter. L'émotion le tenait à la gorge quand il regardait sa femme, pâle et faible, et les petits enfants endormis dans leurs berceaux.

Deux jours après ces événements, M. Courcy partit pour la Flandre. Il la traversa seul ; les journaux lui apprirent la nouvelle d'un horrible sinistre à Amsterdam. Une des plus importantes filatures venait d'être la proie des flammes. Ce sinistre ruina, non-seulement des industriels, mais encore les ouvriers qu'ils employaient. L'incendie avait subitement éclaté dans l'atelier de pelotage et de divilage, au-dessous des magasins renfermant les marchandises préparées et prêtes à être livrées à l'industrie. La hâte mise à enlever les ballots et les métiers, causa de nombreux ravages, et, au point du jour, il ne restait rien de cette magnifique exploitation. Six cents femmes et deux cents hommes se trouvaient dépourvus de tout moyen d'existence.

Quand M. Courcy arriva sur le lieu du désastre, il trouva quatre murailles noires et croulantes, et un amas de cendres à peine refroidies.

Il alla trouver les manufacturiers, et leur offrit d'enrôler les ouvriers pendant la période forcée de l'inexploitation. Six mois au moins se passeraient avant la reconstruction de la manufacture. MM. Von der Backer, frères et compagnie, se réjouirent d'une coïncidence préservant de la misère un grand nombre de familles. Malheureusement, M. Courcy ne pouvait emmener tout le monde ; MM. Von der Backer désignèrent les chefs de famille qui devaient accompagner M. Courcy. Le propriétaire des Haussois ayant remarqué que les femmes et les jeunes filles trouvaient en Hollande, dans le métier de dentellières, une ressource précieuse à joindre au salaire des pères et des époux, se fit indiquer d'habiles ouvrières et les éblouit par de telles offres, qu'elles consentirent à partir pour la France, afin d'enseigner leur état aux femmes des Haussois.

Avant la fin de la semaine, Benjamin installait les nouveaux venus à la fabrique.

Il eut d'abord des embarras assez grands : les Hollandais parlaient peu le français, la plupart ne le parlaient pas du tout ; mais M. Courcy promit de fortes récompenses aux Français qui apprendraient le hollandais, et aux Hollandais qui étudieraient le français. Les enfants trouvèrent à l'école un amusement dans la diversité de langage de leurs camarades : les dentellières s'instruisirent dans leurs élèves ; au bout d'un mois, on s'entendait à force de zèle et de complaisance.

Pendant la durée de cette crise, Paul Barthier montra le plus entier dévouement. Il encourageait Courcy, le soutenait ; sa connaissance des langues du Nord lui permit de rendre de véritables services.

Il avait d'autant plus de mérite à se prodiguer ainsi, que Lory allait devenir mère pour la seconde fois. Elle s'en réjouissait avec Paul et parlait au premier baby de l'autre ange qui descendait du ciel pour l'empêcher de s'ennuyer sur la terre.

Pendant la moisson, les ouvriers renvoyés s'occupèrent dans les fermes avoisinantes ; plusieurs essaimèrent dans les départements voisins ; beaucoup se reposèrent sur leurs femmes et vécutrent dans une honteuse pauvreté.

Un soir, dans le cabaret de maître Futé, s'organisa une conspiration. Il ne s'agissait de rien moins que l'entamer une lutte acharnée avec les Hollandais. L'on profiterait du dimanche pendant lequel ils ne manqueraient jamais de se promener en famille ; on les cernerait et de bataille à coups de poings, et, s'il le fallait, de couteaux, en laisserait assez de morts et de blessés pour faire souhaiter aux autres de ne pas rester dans le pays.

Des hommes ivres applaudirent à cette sauvage idée. On était au vendredi, et le dimanche suivant fut désigné pour l'exécution du complot. Cette collision eût amené de désastreux résultats si Carème ne se fût échappé pendant la nuit du cabaret de Mouillavoine, pour avertir M. Courcy de ce qui se préparait.

— Ne me vendez pas ! ajouta l'enfant, Mouillavoine me tuerait !

Le dimanche, la colonie hollandaise sortit comme d'habitude, prenant pour but de sa promenade un bois de sapins ombrés et frais. De tous côtés passaient les ouvriers chassés ; ils débouchaient par groupes de quatre, de six, de douze ; quand ils se virent en nombre, ils coururent vers les paisibles étrangers, les sommèrent d'avoir à quitter le pays, les accablèrent d'injures, et allaient en venir aux voies de fait quand la gendarmerie survint tout à coup, dispersa le rassemblement et s'empara des chefs de ce complot. Ce fut la dernière manifestation de haine contre M. Courcy. A la suite de l'arrestation d'une vingtaine des pratiques de Mouillavoine, le cabaret fut mal noté par l'autorité ; le garde champêtre et le brigadier exercèrent autour de cette demeure une active surveillance, et l'on put croire que la paix régnerait aux Haussois.

Quand M. Courcy eut terminé ses arrangements intérieurs, régularisés, pacifiés, vivifiés autour de lui, son énergie tomba. Sa conscience, tranquille au sujet des autres, lui laissa le temps de songer à lui. Il sentit son cœur s'emplier d'inquiétude et d'angoisse. Les lettres qu'il recevait de sa femme, pleines de détails sur les fêtes d'Ems et le luxe qu'on y déployait, ne contenaient ni impatience de rentrer aux Haussois, ni tendre souvenir pour Benjamin. Augustine aurait pu expédier cette lettre à un journal de mode, sous ce titre : *Gazette des Eaux* ; l'article aurait eu du succès, mais le mari, recevant ces pages légères, ne pouvait manquer d'être intérieurement froissé. Courcy se demanda de nouveau si sa femme l'aimait... Quand les doutes le torturaient d'une façon trop cruelle, il courait aux Saulais, se reposait le cœur et l'esprit en face du spectacle présenté par la ferme et la maison de Lory.

Il trouva madame Méline travaillant inévitablement à un tricet destiné au bébé ; Lory tenait l'enfant sur ses genoux ou le regardait jouer avec son père. Le chérubin poussait des éclats de rire sonores comme une pluie d'argent, essayait ses premiers pas avec une audace souvent suivie d'une chute, se soulait honteux, regardait sa mère entre ses doigts roses, puis, tout à coup, reprenait sa course, et se jetait dans les bras grands ouverts de Paul.

Lorsque Benjamin parlait d'Augustine, Lory rappelait toutes les qualités de son amie, et la mettait dans son jour comme une toile précieuse.

M. Courcy répétait :

— Vous avez raison, elle est bonne ! il lui manque un ange comme le vôtre pour la rendre parfaite.

— Patience donc ! répliquait Paul ; laissez monsieur mon fils prendre deux ou trois ans d'avance sur mademoiselle votre fille, afin que nous puissions les marier ensemble.

Augustine revint aux Haussois, non plus boudeuse et glaciale, mais souriante et douce en apparence ; elle se fit honneur d'une nécessité. Elle gardait à son mari une sourde rancune ; mais, devant lui demander le montant d'une grosse dette, elle eut la prudence de feindre. Courcy fut touché jusqu'aux larmes de ce qu'il crut un retour de la tendresse de sa femme, et l'autorité d'Augustine s'accrut de toutes les inquiétudes passées de son mari.

RAOUL DE NAVERY.

(La suite au prochain numéro.)

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désirent faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Copie d'un certificat venant d'être reçu :

93, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER,

Montréal, 8 avril 1878.

Aux Propriétaires du "Phosfozone,"

Montréal.

Messieurs. — Ayant fait usage de votre PHOSFOZONE durant les derniers deux mois, je suis heureux de déclarer qu'il m'a fait un bien considérable dans la guérison d'un *Dérangement de foie et d'Indigestion*, et je le recommande instamment à tous ceux qui pourraient souffrir de l'une ou l'autre de ces maladies.

Tout à malades.

(Signé) JOHN POPHAM.

Le "Phosfozone" est en vente dans toutes les Pharmacies de la Péninsule. Prix : \$1 00 la bouteille.

PARLEMENT LOCAL

M. Turcotte a été élu Orateur de la Chambre, comme nous l'avions annoncé d'avance, mais par une seule voix de majorité. Nous croyions que M. Caron voterait pour M. Turcotte.

Jusqu'à une heure, deux heures avant l'ouverture de la Chambre, on ne savait trop à quoi s'en tenir, et le ministère lui-même n'était pas sûr de la victoire; le mot de résignation avait même été lâché. C'est M. Price, député de Chicoutimi, arrivé la veille d'Europe, qui sauva le ministère.

Toutes sortes de rumeurs circulaient dans la capitale, où les chars et les bateaux avaient amené de partout, dans le cours de la journée, plusieurs milliers de personnes. A trois heures, l'excitation était à son comble; on savait que le sort des deux partis dépendait d'une voix, et on ne savait pas trop de quel côté serait cette voix.

Le moment solennel arriva enfin. La Chambre était encombrée, des milliers de personnes n'avaient pu entrer.

M. Joly proposa, secondé par M. Ross, que M. Turcotte fût nommé Orateur.

M. Chapleau dit qu'il ne proposerait personne en opposition à M. Turcotte, mais qu'il regretterait de voir un homme qui avait été son ami, qui s'était déclaré conservateur, et par conséquent opposé au gouvernement Joly, accepter de ce gouvernement l'offre d'une place dans la Chambre.

M. Chapleau lut la lettre écrite par M. Turcotte au *Journal des Trois-Rivières* pour protester de son dévouement au parti conservateur.

M. Chapleau demanda à M. Turcotte la permission de lire une lettre confidentielle écrite par M. Turcotte quelques jours avant la session, pour assurer les conservateurs que, dans le cas de division égale de la Chambre, il voterait avec les conservateurs et, au besoin, contre lui-même.

Alors eut lieu une scène assez vive. Les ministériels crièrent: Honte! honte!

M. Chapleau réitérant sa question, cris de: Ordre! ordre! honte! honte! de la part de l'hon. M. Irvine, député de Mégantic.

M. Chapleau.—L'hon. député crie: Ordre! honte! honte!

M. Irvine.—Oui, c'est vrai: Honte! honte!

M. Chapleau.—Mais il sait mieux que qui que ce soit à quoi s'en tenir sur cette lettre.

M. Chapleau réitéra sa question.

M. Turcotte.—Si l'honorable député croit devoir dévoiler le secret des correspondances privées, libre à lui.

Les derniers mots s'étant perdus dans le brouhaha des galeries, M. Chapleau est revenu une dernière fois sur la question.

Hon. M. Joly.—Je crois, monsieur le Greffier, qu'une pareille discussion est hors d'ordre. Je demanderai à mon honorable ami, le député de Terrebonne, s'il a besoin d'être aidé par M. Turcotte pour faire un discours.

M. Turcotte répondit à M. Chapleau:

Aujourd'hui, dit-il, le pays réclame particulièrement les soucis et les sacrifices de ceux qui s'occupent directement de ses intérêts; c'est pourquoi je n'ai pas cru devoir hésiter, et, tout en restant conservateur, je résouds la position difficile où se trouve le pays en acceptant la charge qu'il a plu au gouvernement Joly de m'offrir. (Appl.) Je ne renie pas mon passé; non! mais aujourd'hui, je tâche de faire de mon mieux acte de patriote. Et, je le demanderai à mes honorables amis de la gauche, est-ce qu'il y a des questions de principe, des questions d'importance vitale qui puissent nous diviser également en deux camps dans la province de Québec? Je n'en vois aucune, et je considère notre province comme une municipalité agrandie dont il s'agit d'administrer les finances le plus sagement possible. Je vois devant moi un nombre considérable de députés qui pensent comme moi.

Après quelques mots de MM. Taillon, LeCavalier et Langelier, le vote fut pris sur la motion en faveur de M. Turcotte. Le Greffier prit les noms comme suit:

POUR: MM. Bachand, Blais, Boutin, Brousseau, Cameron, Chauveau, Dupuis, Flynn, Fortin, Gagnon, Irvine, Joly, Laperge, Lafontaine (Shefford), Lafontaine (Napierville), Langelier (Portneuf), Langelier (Montmorency), Lovell, Marchand, McShane, Meikle, Molleur, Murphy, Nelson, Paquet, Poirier, Racicot, Rinfret dit Malouin, Ross, Shehyn, Turcotte et Watts. 32.

CONTRE: MM. Audet, Beaubien, Bergevin, Bertrand, Caron, Champagne, Chapleau, Charlebois, Church, Desaulniers, Deschênes, Duckett, Duhamel, Gauthier, Houde, Lalonde, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Lynch, Magnan, Martel, Mathieu, Peltier, Picard, Robertson, Robillard, Sawyer, St-Cyr, Taillon, Tarte et Wurtele. 32.

Le vote ministériel en était arrivé à 32. Il en fallait 33 pour la majorité. On ne respirait plus dans les galeries; c'était un silence de tombe.

Tout à coup, on entendit le Greffier prononcer le nom de M. Price. C'était le trente-troisième vote ministériel et, par conséquent, la majorité pour le gouvernement Joly.

Les galeries, qui avaient plus d'une fois applaudi durant la séance, ou manifesté leur désapprobation, éclatèrent en applaudissements enthousiastes.

Le lieutenant-gouverneur, M. Price et M. Joly furent acclamés à leur départ de la Chambre par la foule.

La nouvelle de la nomination de M. Turcotte par une voix, et sa propre voix, a fait sensation dans le pays tout entier.

Le lendemain, 5 juin, a eu lieu le discours du trône qui confirme ce qu'on avait annoncé au sujet de la politique du nouveau gouvernement, qui proposera des mesures pour l'abolition des cours de magistrats stipendiés, de la commission des chemins de fer, du Conseil législatif.

Jeudi, le 6, M. Gagnon, de Kamouraska, proposa, secondé par M. Nelson, de Montréal, la réponse au discours du trône, et la discussion commença.

MM. Gagnon et Nelson félicitèrent le gouvernement d'avoir inauguré la seule politique capable d'augmenter le crédit de la province de Québec, de la tirer d'embarras. M. Nelson dit que l'adoption de trois items mentionnés dans l'adresse devait épargner à la province \$100,000, ce qui lui permettrait d'emprunter deux millions de piastres à cinq par cent.

M. Chapleau commença par dire que le ministère actuel ne faisait que suivre le programme de l'ancienne administration relativement à quelques-unes des réformes proposées, et termina par une protestation des plus énergiques contre la manière dont le nouveau ministère Joly était arrivé au pouvoir.

Après M. Church qui blâma la politique financière de la nouvelle administration, M. Chapleau proposa l'amendement suivant:

Qu'après les derniers mots du dernier paragraphe de l'adresse, les suivants soient ajoutés: "Que cette Chambre, tout en exprimant sa ferme détermination d'insister sur l'économie la plus stricte dans toutes les branches du service civil, et de surveiller avec soin toutes les dépenses publiques, regrette que les conseillers de Son Excellence persistent à maintenir le pouvoir sans être supportés par la majorité de la Chambre d'assemblée lorsqu'ils acceptèrent leur office sans être actuellement soutenus par la majorité."

M. Molleur proposa en sous-amendement, "que tous les mots après 'Que' dans l'amendement soient retranchés, et que les mots suivants y soient substitués:

Que cette Chambre approuve entièrement la politique d'économie inaugurée par le gouvernement et espère qu'il continuera de la mettre à exécution.

Il s'éleva un débat où plusieurs députés prétendirent que le sous-amendement n'était pas dans l'ordre.

L'Orateur décida la question dans l'affirmative.

L'hon. M. Chapleau en appela de la décision de l'Orateur.

Une division fut prise avec le résultat suivant:

POUR: MM. Bachand, Blais, Boutin, Brousseau, Cameron, Chauveau, Dupuis, Flynn, Fortin, Gagnon, Irvine, Joly, Laperge, Lafontaine (Shefford), Lafontaine (Napierville), Langelier (Portneuf), Langelier (Montmorency), Lovell, Marchand, McShane, Meikle, Molleur, Murphy, Nelson, Paquet, Poirier, Racicot, Rinfret dit Malouin, Ross, Shehyn et Watts.—Total: 32.

CONTRE: MM. Audet, Beaubien, Bergevin, Bertrand, Caron, Champagne, Chapleau, Charlebois, Church, Desaulniers, Deschênes, Duckett, Duhamel, Gauthier, Houde, Lalonde, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Lynch, Magnan, Martel, Mathieu, Peltier, Picard, Robertson, Robillard, Sawyer, St-Cyr, Taillon, Tarte et Wurtele.—Total: 32.

L'Orateur.—Messieurs, les voix étant également divisées, je dois soutenir ma décision.

SITUATION INTÉRESSANTE

Vendredi soir, la situation était tendue. M. Price était absent, et l'opposition était convaincue que si le vote était pris, le gouvernement serait battu.

Samedi, à trois heures, même excitation. L'opposition semblait confiante et le gouvernement inquiet. Pendant la soirée, les rumeurs de toutes sortes circulaient. On disait que M. Joly, ne pouvant plus compter sur M. Price, avait offert sa résignation, que l'hon. M. Ouimet avait été appelé à Spencer Wood, que le lieutenant-gouverneur avait refusé la démission de M. Joly, et que de nouvelles élections générales auraient lieu.

Les conservateurs, prêts à voter, disaient que le ministère retardait le vote afin d'avoir le temps de remplir le vide que M. Price faisait dans leurs rangs.

Pendant ce temps-là la discussion continuait plus vive que jamais.

Après le Dr Lafontaine et M. Blais, M. Irvine, M. Gagnon, M. Brousseau, M. Lafontaine, de Shefford, et M. Langelier.

A minuit, l'hon. M. Langelier demanda l'ajournement.

Lorsque *L'Opinion Publique* paraîtra, il y aura eu, peut-être, des changements à Québec.

FAITS DIVERS

LE VOL DES TANNERIES.—Le *Nouveau-Monde* donne des détails circonstanciés du vol commis au préjudice du bureau de poste de Saint-Henri. Vers une heure du matin, jeudi, le 30 mai, il se produisit un bruit extraordinaire ressemblant à l'explosion d'un engin. On s'aperçut bientôt que des voleurs avaient fait sauter la porte de sûreté du bureau de poste. Le chef de police Benoit fut appelé en toute hâte, mais ce dernier ne trouva aucun indice qui put le mettre sur la piste des bandits. Les voleurs pénétrèrent dans la maison par un balcon qu'ils atteignirent à l'aide d'une échelle. Pour s'approcher sans être vus, ils avaient passé par la cour d'une maison ci-devant occupée par M. Dugas, avocat, et contiguë au bureau de poste. Rendus sur le balcon ils défoncèrent une porte avec un marteau et un ciseau à froid. Ils descendirent un escalier et pénétrèrent dans le bureau. Ils chargèrent la serrure du coffre de sûreté avec de la nitroglycérine ou de la poudre. La charge était tellement forte que la serrure vola à l'autre extrémité de l'appartement et brisa un carreau de vitre. Les voleurs emportèrent trois boîtes en ferblanc contenant des timbres-poste au montant de \$98.50, quatre lettres enregistrées, \$1.50 en monnaie et plusieurs papiers qui n'étaient utiles qu'à leur propriétaire, M. Ferdinand Faure, le maître de poste.

—L'excellente idée que la bonne société de Montréal a toujours paru entretenir de l'établissement de MM. Senécal & Hurteau, rue Sainte-Catherine, nous engage à faire part à nos lecteurs et aimables lectrices des changements importants qui ont eu lieu dans cette maison. Depuis quelque temps, une dissolution de société a laissé M. Alcime Hurteau seul propriétaire du magasin, et, dans le but de le rendre plus complet, plus fashionable et plus attrayant, ce monsieur a décidé de le transporter au No. 209, rue Notre-Dame, à l'encoignure de la rue Saint-Gabriel, en face du bureau de la *Minerve*. Ce centre plus fréquenté lui impose l'obligation de renouveler une partie de son stock et d'en compléter toutes les parties, surtout celle de la mode et des articles de fantaisie. Des circonstances favorables l'ayant mis en possession d'un choix de marchandises les plus attrayantes et variées, répondant à tous les détails de la toilette d'une dame, nous engageons surtout nos lectrices à aller visiter le nouvel établissement de M. Alcime Hurteau, à partir du 23 mars, et nous sommes convaincus qu'elles seront satisfaites.

UNE FEMME VAILLANTE.—Deux *tramps* se sont présentés chez une veuve, Mme Becky Baldwin, à Tazenwell, Court House (Virginie), sous prétexte d'échanger quelques greenbacks contre de l'argent. Après leur sortie, Mme Baldwin s'est couchée, mais ils sont revenus un peu plus tard et ont pénétré par effraction dans la maison. Elle s'est éveillée en les entendant entrer dans sa chambre, et sautant à bas du lit elle leur a enjoint de se retirer. Ils ont répondu qu'ils ne s'en iraient pas sans son porte-monnaie. A ces mots Mme Baldwin, retirant son porte-monnaie de la poche de sa robe, l'a jeté dans la cheminée, où flambait un feu de bois. Un des *tramps* s'est baissé pour le prendre au milieu des flammes, et la jeune veuve, décrochant vivement une hache, lui en a porté plusieurs coups sur la tête. Le *tramp* est tombé le crâne broyé sur les chenets. Son camarade a plongé deux fois son couteau dans le sein gauche de Mme Baldwin, et elle a riposté par un coup de hache qui a presque entièrement séparé le bras de l'épaule. Le mendiant s'est enfui, laissant sur son passage une traînée de sang, et il a été trouvé mort le lendemain à deux milles environ de la maison de la courageuse dame. Celle-ci vivait encore quand on est entré chez elle, et elle a expiré après avoir raconté les détails que nous venons de reproduire.

—Une jeune fille est restée quarante jours sans prendre aucune nourriture.

Cette jeune fille, enfant de M. F.-X. Quintal, d'Iberville, maintenant en Californie, était âgée de 11 ans. Elle fut tout à coup saisie d'un vio-

lent mal de tête et tomba malade le 8 janvier dernier. Cette maladie était singulière, et les médecins n'ont pu la détourner. Pendant les trois premières semaines de la maladie, la pauvre enfant ne prit qu'un verre de vin et un œuf. Ensuite elle a été quarante jours consécutifs sans prendre aucune nourriture et sans parler. Elle ne but que de l'eau froide. Après ces quarante jours-là, elle recouvra la faculté de la parole, et demanda à manger, mais elle ne put rien avaler autre chose que de la glace et de la neige.

La jeune malade mourut le 5 avril dernier, après avoir beaucoup souffert, dans les bras de sa mère, et après avoir parlé plusieurs fois de son père, qui était en Californie.—*Echo de Beauharnois*.

VOYAGE REMARQUABLE.—M. Chs. Chase, avocat et homme de lettres, parti de New-York le sept mai dernier en canot, est arrivé à Saint-Jean d'Iberville, vendredi dernier, après avoir fait le trajet par la rivière Hudson, le lac Champlain et la rivière Richelieu. L'écrivain canotier est correspondant attitré du *Boston Journal*.

TUES PAR L'ÉMOTION.—Le major McDonald, commis principal du sénat des États-Unis, est retenu au lit depuis une dizaine de jours par l'affection des reins dite maladie Bright. Dimanche, quelques médecins ont eu une consultation, dont le résultat a été qu'il n'y a nul espoir de guérison. En attendant prononcer cet arrêt, la femme du patient est tombée morte. La mort du major McDonald est attendue d'un instant à l'autre.

LA GRÈVE À QUÉBEC.—Environ 500 hommes ont paradé dans les rues de Québec, portant un drapeau rouge et bleu, et chantant des chansons. Ils se sont dirigés vers les bâtisses du Parlement et ont demandé à voir le chef du cabinet. M. Joly se rendit à la porte, et les grévistes lui demandèrent qu'on les payât au taux d'une piastre par jour, au lieu de 50 à 60 cents qu'on leur a alloué jusqu'à présent pour travailler aux constructions du gouvernement. M. Joly leur a répondu que cela dépendait de l'entrepreneur et non du gouvernement, et leur a offert, au nom de l'entrepreneur, une augmentation de 20 cts. par jour. Les grévistes ont refusé, disant qu'ils étaient résolus de ne pas accepter moins d'une piastre par jour.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte-rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement: 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

CONSEILS UTILES

Un peu de civilité puéile et honnête. Comment entamer un œuf à la coque quand on est assis à une table où les exigences de l'étiquette sont rigoureusement observées? C'est en brisant l'enveloppe calcaire à coups de cuiller, ou en enlevant la section conique avec sa fourchette, mais en aucun cas il ne faut s'aviser de décapiter l'œuf avec un couteau. Cela est illicite de par les lois de la bienséance, et un invité à déjeuner dans le monde comme il faut qui procéderait de la sorte, passerait pour manquer de savoir-vivre.

Pris dans le carnet d'un homme du monde: Vous rencontrez une dame de votre connaissance, accompagnée de ses filles, et qui, par un signe, vous autorise à la saluer. Naturellement, vous vous hâtez d'aller lui rendre vos hommages le chapeau à la main; mais faut-il saluer aussi les jeunes filles? Non.

A moins d'une très-grande intimité, un homme comme il faut restreindrait ses salutations à la dame seule, et ne ferait pas plus attention à ces jeunes personnes que si elles n'étaient pas là. Agir autrement, serait une licence et une infraction à la vieille étiquette française, dont, heureusement, il reste encore aujourd'hui quelques gardiens.

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de croire qu'ils ne "sentent" pas la différence qui existent entre le poisson mangeable et celui qui ne l'est pas—mais dire et constater à première vue qu'un poisson est récemment sorti de l'eau mère n'est pas une besogne facile. Ce qui est la chose épineuse, ce sont les apprêts, les "maquillages," et les trucs employés par les marchands des halles pour donner à leur marchandise l'apparence de la fraîcheur.

Eh bien, voulez-vous savoir d'une manière absolue si la sole ou la barbue que vous marchandez est bonne? Touchez du doigt son ventre blanc ou son dos gris.—Si votre épiderme adhère contre celui de l'animal, elle n'est pas fraîche. Si, au contraire, la pulpe de votre index rencontre un obstacle ferme et pas visqueux quoique mouillé, tenez pour certain que la pièce est exquise, et achetez-la.



Chute d'eau.

REVUE DE LA SEMAINE

NOUVELLES D'EUROPE

DEUX TENTATIVES D'ASSASSINAT SUR L'EMPEREUR DE PRUSSE

C'était le 22 mai dernier, il était trois heures et demie, l'empereur rentrait de sa promenade quotidienne au parc de Thiergarten, et, comme toujours, en calèche ordinaire découverte, et attelée de deux chevaux, enveloppé de son gros manteau gris, et sans aucune escorte que son chasseur ordinaire.

Ce jour-là, par extraordinaire, il était accompagné de sa fille, la grande duchesse, avec laquelle il causait gaiement. La voiture traversant "Unter den Linden," était arrivée à la hauteur du Palais de l'ambassade russe, quand la grande duchesse, qui regardait d'un oeil distrait la foule rangée comme à l'ordinaire le long du trottoir pour saluer l'empereur, remarqua un individu d'aspect sordide qui s'était approché de la voiture et se trouvait à une distance d'environ dix pas.

Voici la scène : L'homme est sur le trottoir ; l'empereur, penché du côté de sa fille, lui tourne le dos. L'assassin tire deux coups de revolver.

A cause du bruit des détonations et du brouhaha ordinaire de la rue, la détonation est à peine perceptible. Mais la grande duchesse, qui est face à face avec le meurtrier, pâlit et est sur le point de s'évanouir. Aux marques d'extrême frayeur de sa fille, l'empereur, qui ne s'est d'ailleurs aperçu de rien, reconnaît enfin le danger auquel il vient d'échapper. Le cocher a arrêté ses chevaux sur place. L'empereur voit le chasseur sauter de son siège et se précipiter sur un individu qui prend la fuite en essayant de couvrir sa retraite par un nouveau coup de revolver, qu'il tire au hasard. Le chasseur le rejoint, se précipite sur lui, le prend au collet et ne le lâche pas. La foule accourt et prête main forte.

L'empereur avait gardé tout son sang-froid et tout son calme. Il se contenta de secouer la tête avec tristesse, et ne dit que ces paroles :

— C'est sur moi qu'on a tiré ! sur moi ! et il appuya sur les deux derniers mots.

Puis il donna l'ordre au cocher de retourner au grand trot au Palais, uniquement préoccupé de sa fille, à laquelle il pensait bien plus qu'à lui-même.

AUTRE TENTATIVE LE 2 JUIN.

Pendant que l'empereur se promenait en voiture, à 2.30 heures, quelques coups de feu sont partis d'une maison située sur l'avenue "Unter den Linden." L'empereur a été blessé au bras et à une jambe. L'auteur de l'attentat se nomme K. Nobeling ; il occupe des appartements au No. 18, "Unter den Linden." Lorsque l'on a forcé la porte de sa chambre, il a tiré des coups de feu dont l'un a blessé le gardien de la maison, et il a essayé de se suicider.

Il a avoué le crime, mais n'a pas voulu donner les motifs de sa conduite. Lorsqu'il s'est vu prêt d'être pris, il a essayé de se suicider et s'est grièvement blessé.

L'empereur a reçu trente petites blessures dans la figure, sur la tête, les bras et dans le dos.

Tous les rapports de Berlin disent que la nouvelle du second attentat sur la vie de l'empereur a causé une profonde stupeur. Une foule s'est rassemblée autour du Palais et est entrée de force dans la bâtisse. Elle ne s'est dispersée qu'après avoir reçu des nouvelles satisfaisantes de la condition de l'empereur.

Le lieu où l'empereur a été blessé est à cinq minutes de marche de l'endroit où Hœdel a commis son attentat. Nobeling est arrivé il y a quelques semaines de Halle à Berlin. Il avait loué une chambre garnie au second étage d'une maison d'où les coups de feu ont été tirés. Nobeling était autrefois employé du service civil dans le royaume de Saxe. Il était collaborateur de journaux agricoles et semble avoir été dans une position aisée.

Quand l'empereur Guillaume a été tiré, un chasseur, assis près du cocher, sauta dans le carrosse et se jeta près de l'empereur, de sorte que le plomb du second coup ne toucha que le bras de ce dernier. La blessure la plus grave est au poignet, près de l'artère principale, d'où beaucoup de sang s'est écoulé ; c'est ce qui rend la condition de l'empereur très-dangereuse.

Nobeling a, paraît-il, des complices.

Nobeling n'est pas mort comme on le disait, et l'empereur prend du mieux. Le gouvernement prussien est décidé à sévir contre les socialistes ; il a la preuve que Nobeling et Hœdel ne sont que les instruments d'une organisation puissante qui ne fait que commencer son œuvre.

La Cour criminelle de Berlin a reçu une lettre l'avertissant que si on touche à Nobeling, tous les souverains de l'Europe seront frappés.

Dire que c'est en Prusse que ces choses-là se passent, que c'est à la vie du puissant et si populaire empereur de Prusse, le vainqueur de la France, qu'on attende !

"Je ne voulais pas tuer l'empereur, a dit Nobeling, je voulais appeler l'attention sur la misère du peuple !"

La misère du peuple ! A quoi ont servi ses milliards de la France ?

LA CHUTE D'EAU

C'est une des plus douces harmonies de la nature que celle de l'eau qui gazouille entre des cailloux noirs, sur un sable fin, ou se précipite en cascade à travers les plantes et les arbustes qui se courbent et se relèvent alternativement à son contact. Il y a tout un monde de souvenirs dans ces harmonies, pour celui qui a vécu déjà de longs jours ; tout un monde d'étonnements pour celui qui entre dans la vie ; tout un monde de méditations pour celui qui, dans la pleine possession de son être, regarde d'un oeil calme le chemin fait et celui qui reste à parcourir. Tout est en effet dans cette eau qui passe : l'enfance qui gazouille avec la source ; l'âge mûr qui s'agit à travers le granit des impossibilités humaines ; la vieillesse qui précipite sa course vers la mer de l'Eternité !

La semaine dernière, deux troupes d'acteurs donnaient des représentations à Montréal ; l'une, au Dominion Theatre, exhibait beaucoup de chair, et l'autre, au Théâtre Royal, jouait d'une manière remarquable quelques-unes des pièces les plus spirituelles, les plus sentimentales et les plus respectables du théâtre français. Il y avait foule au Dominion Theatre et peu de monde au Théâtre Royal.

Il est vrai que pour aller au Dominion Theatre, il n'était pas nécessaire de comprendre le français ; il suffisait d'avoir des yeux et le goût dépravé.

Il y a évidemment à Montréal une bonne partie de la population qui n'aime que le faisandé.

Quand une troupe n'a pour but que de faire des exhibitions de chair, est-ce que les autorités ne devraient pas intervenir pour protéger la morale ?

Le maire d'Outaouais, au nom des membres de la corporation de la capitale et des citoyens, a présenté une magnifique adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général. Après la présentation, Leurs Excellences ont tenu un lever auquel un grand nombre de citoyens leur ont fait leurs adieux. On remarquait les Hons. MM. Mackenzie, Scott, Pelletier et Laurier, les juges de la Cour Suprême et autres citoyens éminents. On a remarqué la vive émotion de lady Dufferin, qui ne pouvait retenir ses larmes. Elle a évidemment autant de cœur que d'intelligence.

NAISSANCE

A Plessisville-Somerset, comté de Mégantic, le 27 mai dernier, la Dame de L. J. Pitau, écrivain, avocat, un fils.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Table with market prices for various goods like flour, grains, and meat. Columns include item name, unit, and price in dollars and cents.

Table with market prices for eggs and butter. Columns include item name and price.

Marché aux Bestiaux

Table with market prices for various types of livestock like beef, sheep, and pigs. Columns include item name and price.

Maison Lorge & Cie,

(Etablie en 1848.)

No. 21, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL.

Cet établissement est un des plus anciens, des plus connus et des plus achalandés de Montréal, et les Chapreaux sortant de la Maison LORGE & CIE sont de qualité supérieure. Aussi nous engageons fortement tous nos lecteurs à visiter cet établissement, et nous sommes convaincus qu'ils en reviendront pleinement satisfaits.



Aux fondeurs en fer et ouvriers en métaux.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées : "Soumissions pour Lampes, etc." seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 24ème jour de JUIN, à MIDI pour les Bureaux de Lampes, etc., requis pour les terrains des Edifices Publics à Ottawa.

Des dessins et spécifications peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues à ce bureau le ou après le 7 de juin courant. La soumission devra être accompagnée des signatures de deux personnes solvables et responsables, résidant dans la Puissance, qui consentent à devenir cautions pour l'exécution de ces conditions et de tous les travaux compris dans le contrat.

Ce département ne s'engage pas, toutefois, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

[Par ordre]

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 7 juin 1878



Soumissions pour l'approvisionnement de la prison

BUREAU DU SHÉRIF, Montréal, 5 juin 1878.

Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI, MARDI, le 25ème jour de JUIN courant, pour l'approvisionnement de la prison de Montréal, pour un an, commençant au 1er JUILLET prochain :

Bon bœuf sain avec os. Bœuf de même qualité, sans os. Pain brun de première qualité.

Devant être livrés régulièrement à la prison en quantité requise, de temps en temps. On ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU, Shérif.

9-24-2-199



Soumissions pour le Combustible

BUREAU DU SHÉRIF, Montréal, 5 juin 1878.

Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI, MARDI, le 25 JUIN prochain, pour LA QUANTITÉ SUIVANTE de COMBUSTIBLE, pour le PALAIS DE JUSTICE et la PRISON :

425 tonnes de Charbon pour machines à vapeur, de première qualité et sans parties menues, pesées à la pesée publique.

20 tonnes de Charbon d'Anthracite, pour poêles ordinaires, de première qualité.

20 cordes de Bois, Erable et Merisier, en proportions égales, sain, abattu pendant la dernière saison, sans bûches ni branches, de la longueur de trois pieds, mesure française, de la pointe à la coupe.

35 cordes de Bois d'Épinette, de même qualité et de même longueur.

Ce combustible devra être livré le ou avant le 31 juillet prochain, comme suit :

300 tonnes de charbon, 75 cordes de bois (érable et merisier), et 25 cordes d'épinette, au Palais de Justice, le charbon devra être placé dans les caves, et le bois cordé dans le hangar et la cour ; le reste du charbon à machines à vapeur et le bois devra être livré à la prison, le charbon devant être placé dans le hangar au charbon, et le bois cordé dans la cour, et le charbon anthracite à la prison des Femmes.

On ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU, Shérif.

9-24-2-200



Chemin de fer Canadien du Pacifique.

Embranchement de la Baie-Georgienne.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées : "Soumission pour l'Embranchement de la Baie-Georgienne," seront reçues jusqu'à midi de samedi, le 29ème jour de juin prochain.

La ligne s'étendra depuis la Station O du tracé de 1877, sur le côté Ouest de la rivière du Sud, près du bureau de poste de Nipissingan, jusqu'à la tête de la navigation de la rivière des Français, environ 5 milles à l'est de la Baie de Cantin, et aura une longueur approximative de 50 milles.

Les soumissions seront reçues en deux formes (A et B), tel que stipulé dans un mémoire des Conditions du Contrat, lequel, ainsi que les spécifications et toute autre information, peuvent être obtenus ou vus en s'adressant au Département des Travaux Publics.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit sur les blancs imprimés et que les conditions imprimées n'aient été remplies.

(Par ordre)

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 28 mai 1878.



VENTE PUBLIQUE

De lots à Phosphate de Chaux.

Conformément à la clause 12 de l'acte 41 Viet. chap. IV, avis public est par le présent donné qu'environ onze mille acres (11,000) de terrains situés dans la région du Phosphate de Chaux, telle que définie par la Commission Géologique de la Puissance du Canada, et compris dans le Canton et le Gore de Templeton, dans Bowman, la partie Ouest de Portland, comté d'Ottawa, Province de Québec, seront offerts en vente, par enchère publique, au Palais-de-Justice de la ville de Montréal, samedi, le 6ème jour de juillet prochain.

Pour de plus amples informations concernant la désignation et la position de ces lots, s'adresser à R. Farley, écrivain, agent des Terres, Hull, et à C. E. Bell, agent des Terres et des Bois, ou au bureau des Terres de la Couronne, à Québec.

F. LANGELIER, Comm. des Terres de la Couronne.

Départ. des Terres de la Couronne, Québec, 31 mai 1878.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS ET EST

Vendue chez tous les Epicier respectables.

9-19-52-189

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1. Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix : Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches) : Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESHARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal

FAITES USAGE

SIROP EXPECTORANT,

DE L'ELIXIR TONIQUE

et du SIROP DES ENFANTS du

Dr. J. EMERY CODERRE, 64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER

Av. ndre chez tous les Pharmaciens.

L'OPINION PUBLIQUE

Seul Journal Français Illustré publié en Amérique,

OFFRE EN PRIME A SES ABONNES, CETTE ANNEE

UN MAGNIFIQUE PORTRAIT

S. E. Mgr. CONROY,

DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE EN CANADA.

Ce superbe portrait, lithographié sur papier de luxe 15 1/2 par 21 pouces, et d'une exécution artistique irréprochable, est maintenant prêt et sera donné, d'ici au 1er juillet 1878, à tout nouvel abonné qui paiera d'avance.

Le Portrait seul vaut la moitié de l'abonnement.

S'adresser aux bureaux de L'OPINION PUBLIQUE, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

La Cie Américaine des Orgues de Smith, Boston, Mass.

Cette Compagnie, établie depuis plus de vingt-six ans, et qui a déjà fabriqué plus de QUATRE-VINGT MILLE INSTRUMENTS, attire l'attention du peuple des Provinces Britanniques sur ses

Styles nouveaux et élégants pour 1878.

Les Orgues de cette Compagnie se distinguent de tous les autres par leur ton pur, résonnant et qui imite la voix humaine. Leur excellence est le résultat d'expériences prolongées et soignées; le mécanisme est parfait et sans défaut; on n'y emploie que les meilleurs matériaux, et nul instrument n'est livré qu'après avoir été scrupuleusement essayé.

Cette excellence se fait remarquer

dans les Orgues du plus bas prix comme les plus coûteux.

La Compagnie emploie un dessinateur architecte de talent et de mérite reconnu; les boîtes sont toutes des modèles de beauté et de symétrie, et conviennent pour servir dans les résidences privées aussi bien que dans les églises.

Ceux qui résident à peu de distance de Montréal peuvent s'adresser aux agents de la Compagnie.

MM. LAURENT, LAFORCE & Cie.

Correspondance sollicitée. Des catalogues, etc., sont expédiés franco sur demande.

LA CIE. AMÉRICAINNE DES ORGUES DE SMITH, Fremont Street (vis-à-vis Waltham Street), Boston Mass., E.-U. 9-22-26-192.



Contrat des Malles

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi,

VENDREDI LE 21 JUIN PROCHAIN

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat proposé de quatre ans, dans chaque cas, entre les places ci-dessous mentionnées, à partir du 1er octobre prochain :

ARTHABASKA STATION et ARTHABASKAVILLE, douze fois par semaine.

CLAIRVAUX et BAIE ST. PAUL, une fois par semaine.

DENISON'S MILLS et RICHMOND EAST, deux fois par semaine.

EAST MAGDALA et LYSTER, une fois par semaine.

ETCHEMIN et ST. JEAN CHRYSOSTOME, six fois par semaine.

GARTHBY et NORTH HAM, une fois par semaine.

INVERNESS et NEW IRELAND, trois fois par semaine.

LA BAIE et NICOLET, trois fois par semaine.

LA PETITE RIVIÈRE ST. FRANÇOIS et BAIE ST. PAUL, trois fois par semaine.

MAPLE GROVE et SANBORN, trois fois par semaine.

NICOLET et ST. GRÉGOIRE, six fois par semaine.

ST. PATRICK'S HILL et WARWICK, six fois par semaine.

ST. PAUL DU BUTON et ST. PIERRE MONTMAGNY, une fois par semaine.

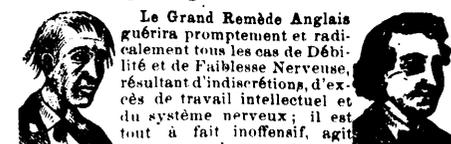
Des avis imprimés contenant de plus amples informations sur les conditions du contrat proposé, peuvent être vus, et des Blancs de Soumission peuvent être obtenus aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés et aux Bureaux intermédiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 22 mai 1878. 9-22-4

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.

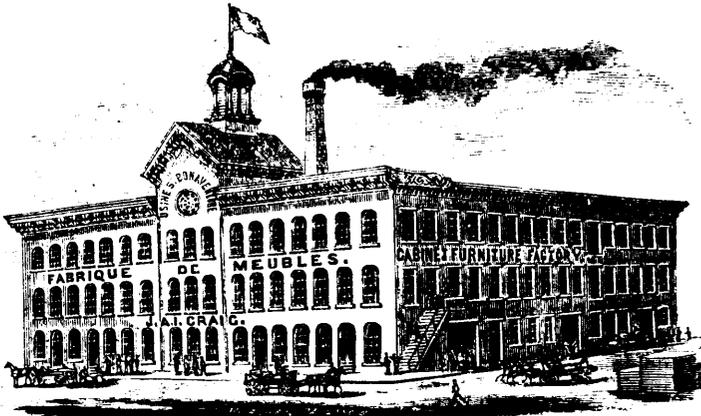


Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indiscrétions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un élixir, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la malle franco de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à :

WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA.

Vendu à Montréal et en Canada par tous les Pharmaciens. 8-39-52-139

MANUFACTURE 473, RUE ST. BONAVENTURE.



MAGASIN DE DÉTAILS 463, RUE NOTRE-DAME.

MANUFACTURE DE MEUBLES

CRAIG & CIE.

L'un des meilleurs et des plus grands établissements Canadiens-français du pays.



ON peut se procurer les volumes suivants de STATUTS, etc., de l'imprimeur de la reine pour le Canada, Ottawa, savoir :

DE LA PROVINCE DU HAUT-CANADA.—Statuts consolidés, 1859. DE LA PROVINCE DU BAS-CANADA.—Statuts consolidés de 1861. "Edits et Ordonnances," Code Civil de Procédure.

DE LA PROVINCE DU CANADA.—Les volumes des sessions de 1851, 1854-55 (1ère partie), 1854-55 (2e partie) 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863 (1ère partie), 1864, 1865 (1ère session), 1855 (2e session) et 1866.

DE LA PUISSANCE DU CANADA.—Les volumes des sessions de 1851, 1854-55, (1ère partie) 1854-55, (2e partie), 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, (1ère partie) 1863, (2e partie), 1864, 1865, (1ère session) 1865, (2e session) et 1866.

DE LA PUISSANCE DU CANADA.—Tous les volumes depuis la Confédération, savoir :

Table listing volumes of laws and statutes with prices. Columns include volume number, date, and price.

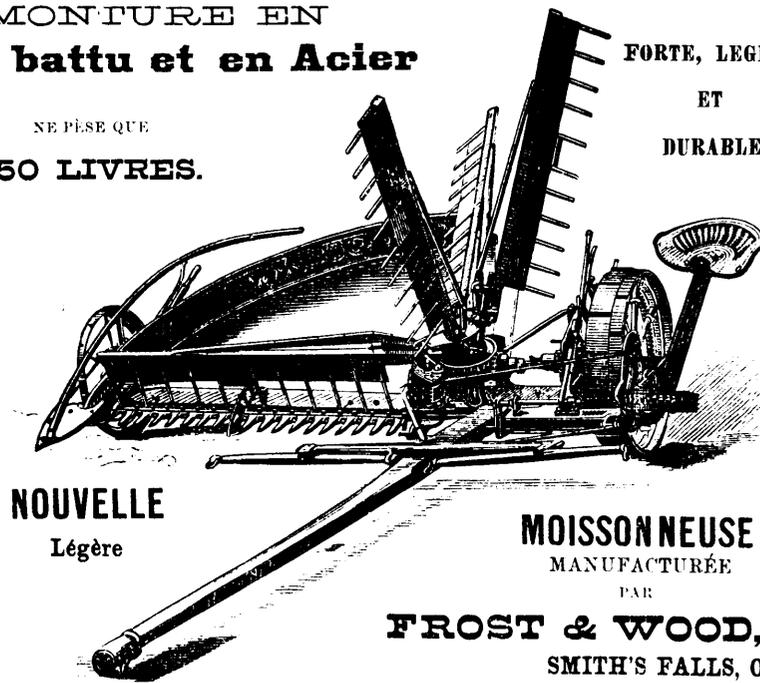
Un escompte alloué au Commerce.

B. CHAMBERLIN, Imprimeur de la Reine.

Ottawa, Mai 1878.—9-22-2-194.

MONTURE EN Fer battu et en Acier FORTE, LEGERE ET DURABLE

NE PÈSE QUE 650 LIVRES.



NOUVELLE Légère

MOISSONNEUSE MANUFACTURÉE PAR

FROST & WOOD, SMITH'S FALLS, ONT.

Quiconque désirerait se procurer une MOISSONNEUSE ou de instruments réellement de première classe, est invité à venir s'assurer de nos prix et connaître nos conditions. Aussi, Faucheuses, Râteaux à cheval, Moulins à Battre, Rouleaux de Terre, Grubbeurs à Roues, etc., etc.

Nous aurons cet été des Lames, etc., pour n'importe quelle FAUCHEUSE en usage dans le Canada. Donnez des ordres immédiatement pour être certain de les avoir à temps.

LARMONTH & FILS,

AGENTS GÉNÉRAUX POUR FROST & WOOD Pour la province de Québec,

33, Rue du Collège, MONTRÉAL.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscrétions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au RÉV. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.

"L'INTENDANT BIGOT,"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centimes. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

S'adresser à

LA CIE. BURLAND-DESBARATS,

5 et 7, Rue Bleury, Montréal



Banque d'Epargnes des Bureaux de Poste, Canada

300 BANQUES D'ÉPARGNES DES BUREAUX DE POSTE, dans les provinces d'Ontario et de Québec, sont ouvertes tous les jours pour la réception et le remboursement des dépôts, aux heures ordinaires des affaires des bureaux de Poste.

La garantie directe du Gouvernement de la Puissance est accordée par statut à tous les dépôts faits.

Un déposant dans une banque d'épargnes de Bureau de Poste quelconque, peut continuer à faire ses dépôts dans toute autre banque d'épargnes de Bureau de Poste, sans donner avis, ou changer son livret de banque, et peut retirer son argent à la banque d'épargnes de Bureau de Poste qui lui conviendra le mieux.

Un intérêt de 4 pour cent par année est alloué sur les dépôts, et cet intérêt est ajouté au principal le 30 juin de chaque année.

Il est défendu aux maîtres de poste de révéler les noms d'aucun déposant, ou le montant d'aucune somme déposée ou retirée.

Un état complet des règlements des banques d'épargnes de Bureaux de Poste est visible dans tous les Bureaux de Poste du Canada.

W. H. GRIFFIN,

Député-Maître-Général des Postes.

Département des Postes, } Ottawa, mai 1878. } 9-21-6-191.



ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit: L'école est ouverte tous les jours pendant l'année, excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier (août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se ferme à midi. Le programme des études est comme suit :

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vice-voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivies les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

F.-G. MARCHAND,

Secrétaire de la Province de Québec.

9-4-52-168

Jos. ROUSSEAU,

PEINTRE DE MAISONS ET D'ENSEIGNES,

No. 333, Rue Saint-Laurent,

3 m.

MONTRÉAL.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.